



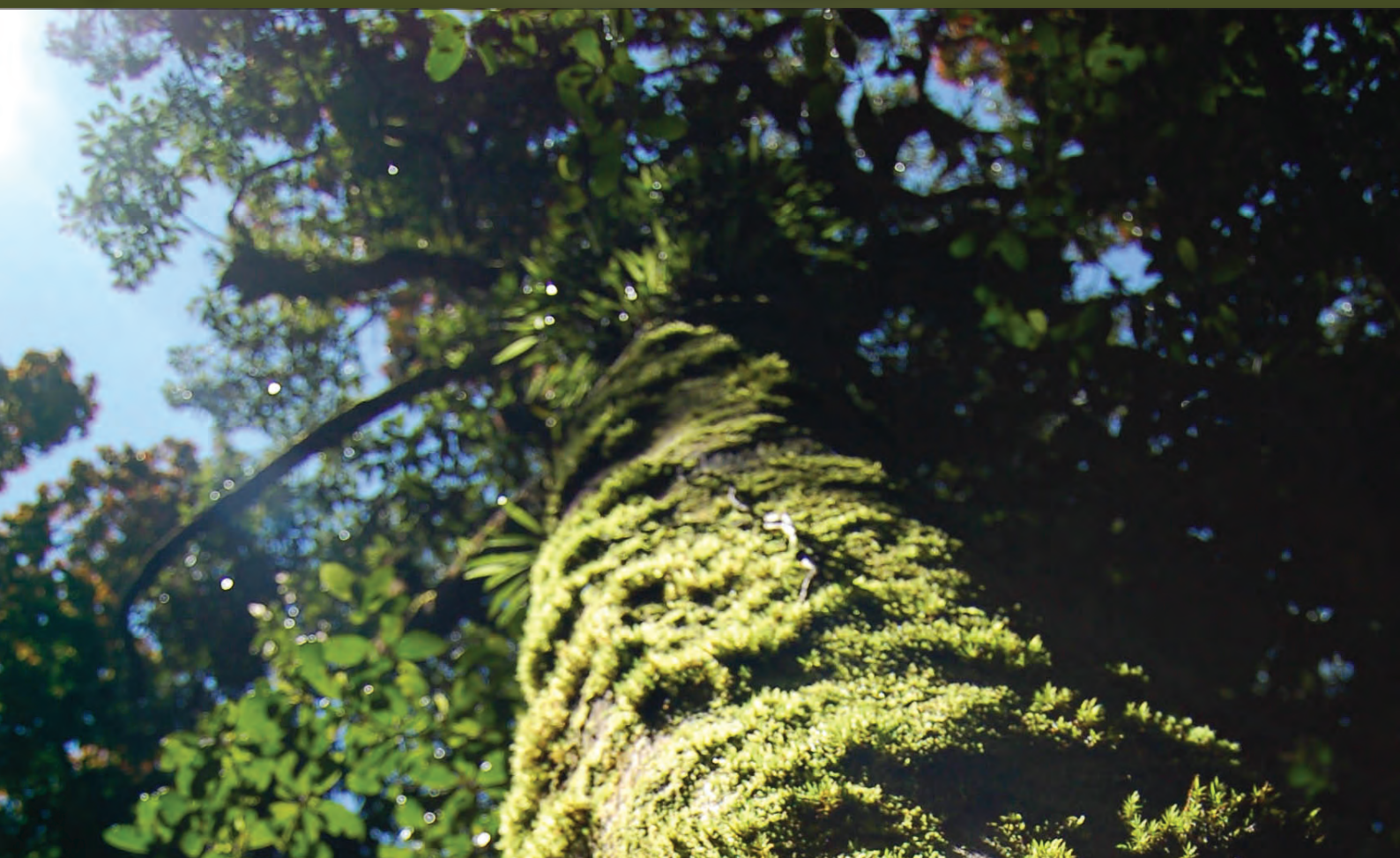
TFU

Promouvoir la
conservation et
la mise en valeur durable
des forêts tropicales

ISSN 1022-5439

ACTUALITÉS DES FORÊTS TROPICALES

Vol. 32 Numéro 1 2023



À problèmes multiples, une solution: les forêts tropicales

Les conférences des Parties (les COP) à des accords environnementaux multilatéraux qui se tiennent chaque année peuvent donner l'impression d'une série sans fin de tests d'endurance qui tournent en rond, avec des résultats parfois décevants. Objectifs et délais ambitieux non respectés; décisions politiques ne reflétant pas toujours les dernières avancées scientifiques; consensus international synonyme de compromis. Quoi qu'il en soit, il importe de ne pas laisser frustrations et gros titres sceptiques occulter le fait que, même imparfaits, les accords qui en résultent forment un cadre vital porteur d'une réorientation vers un monde plus durable qui va en s'accéléralant.

À cet égard, les forêts tropicales, qui sont de vastes réservoirs de carbone et de biodiversité menacés, jouent un rôle critique dans toute solution envisageable aux crises du climat et de la nature. Il n'est donc pas surprenant que, dans cette série de COP qui ont eu lieu à la fin de 2022, elles aient souvent figuré dans les discussions, sans toutefois toujours occuper le devant de la scène.

C'est ainsi que, lors de la COP27 à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les gouvernements ont mis en avant leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts (GDF); qu'à la COP 19 à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES), les Parties ont convenu d'accroître les protections relatives de plus de 150 espèces d'arbres; et qu'à la COP15 à la Convention sur la diversité biologique, un nouveau cadre mondial a été instauré pour enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et y mettre un terme, ce par diverses mesures, dont l'intensification de la restauration des forêts et autres écosystèmes.

Ces avancées sont, pour partie, le résultat des plaidoyers et des apports de spécialistes qu'ont inlassablement contribué divers acteurs, dont l'OIBT. En tant que seule organisation intergouvernementale exclusivement consacrée aux ressources des forêts tropicales, le mandat unique de l'OIBT consiste à veiller à ce que les forêts tropicales soient gérées suivant des pratiques qui optimisent

Dans ce numéro: Les forêts tropicales à l'avant-scène mondiale · Bois d'agar · Moyens d'existence dans une réserve indonésienne · Et plus

Propulser les forêts tropicales à l'avant-scène internationale.....3

Lors de conférences capitales des Nations Unies, l'OIBT a insisté sur le rôle crucial des forêts tropicales dans les solutions aux crises environnementales de la planète. *Secrétariat de l'OIBT*

Le bois d'agar: cher, exploité et menacé.....5

Un nouveau rapport de l'OIBT explore les enjeux difficiles entourant le commerce, la conservation et la gestion des genres *Aquilaria* et *Gyrinops* produisant du bois d'agar. *I. Thompson, T. Lim et M. Turjaman*

Des moyens d'existence vibrionnants vitalisent une réserve indonésienne.....9

Un projet de l'OIBT a encouragé l'apiculture et autres moyens d'existence pour susciter l'adhésion à la conservation et à l'utilisation durable des terres dans la Réserve de biosphère de Cibodas. *H. Sidabutar, E. Zatrika, A. B. Hidayat et W. Rudianto*

Les forêts de production d'Amazonie maintiennent-elles la biodiversité?.....12

Une analyse menée à l'aune des Directives OIBT-UICN montre qu'il faut agir davantage sur site pour protéger la nature. *O. Souza, V. Guadalupe et E. Silva*

À la source des savoirs et coutumes pour conserver l'acajou en Équateur.....16

Un projet de l'OIBT a comblé les données lacunaires et puisé dans les savoirs autochtones pour renforcer les efforts de conservation des populations d'acajou menacées en Amazonie. *G. Rivas Torres, F. Prieto, J. Santiana, J. Iglesias et F. Quispe*

Rapport de bourse.....20

Un lauréat d'une bourse de l'OIBT a étudié les services écosystémiques procurés par une mangrove au sud-est du Togo, jugeant leur gestion durable nécessaire. *M. K. Madaaté Kpabebe*

Tendances du marché.....23

Pandémie, guerre en Ukraine et crise du coût de la vie ont ébranlé l'économie mondiale, dont le secteur du résidentiel, avec de graves conséquences sur les marchés des produits bois tropicaux. *M. Adams*

Quoi de neuf sous les tropiques?.....26

Parutions récentes.....27

Réunions.....28

Rédacteur en chef	Ramón Carrillo
Rédacteur consultant	Stephen Graham
Assistant de rédaction	Kenneth Sato
Assistante administrative	Kanako Ishii
Traduction	Claudine Fleury
Maquette	DesignOne (Australie)
Impression et distribution	Hakon Holm Grafisk Aps (Danemark)

Actualités des Forêts Tropicales (TFU) est une revue trimestrielle publiée en anglais, français et espagnol par l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Son contenu ne reflète pas nécessairement les opinions ou les politiques de l'OIBT. Les articles peuvent être réimprimés librement à condition que TFU et l'/les auteur(s) soient mentionnés. Prière de communiquer un exemplaire de la publication concernée à la Rédaction.

Imprimé sur papier couché mat certifié par le PEFC et au moyen d'encre végétales à base de soja.

TFU est distribué gratuitement à plus de 14 000 particuliers et organisations dans plus de 160 pays. Pour le recevoir, il suffit de communiquer votre adresse complète à la Rédaction. Veuillez nous informer de tout changement d'adresse éventuel. TFU est également téléchargeable en ligne sur le site www.itto.int, ainsi que dans l'*App Store d'Apple* et sur *Google Play*.

Organisation internationale des bois tropicaux
International Organizations Center – 5^e étage
Pacífico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai, Nishi-ku
Yokohama 220-0012, Japon
Téléphone: +(81)-(0)45-223 1110
Télécopie: +(81)-(0)45-223 1111
tfu@itto.int
www.itto.int

Photo de couverture: Un vénérable ramasala dans la Réserve de biosphère de Cibodas, en Indonésie, site du projet de l'OIBT PD 777/15. *Photo: Agence du Parc national Gunung Gede-Pangrango*

leur potentiel de satisfaire aux besoins des populations et de la planète. Année après année et de COP en COP, l'OIBT fait ainsi entendre sa voix pour que les forêts tropicales restent sur le devant de la scène, à leur juste place.

On découvrira dans l'article de fond (*pages 3-4*) de ce numéro comment l'OIBT a plaidé la cause des forêts tropicales sur la scène internationale en 2022. Pour sa part, la Directrice exécutive de l'OIBT, Sheam Satkuru, a mis à profit ses propos lors de rencontres de haut niveau au cours des COP pour rappeler aux délégués comment l'utilisation et le commerce durables des ressources forestières sont au cœur de leur conservation en dehors des aires protégées et servent à assurer les moyens d'existence des communautés tributaires des forêts ainsi que le développement durable des économies en milieu rural. La GDF s'apparentant à une solution aux défis mondiaux fondée sur la nature, elle a appelé à ce que l'on y investisse davantage et qu'elle fasse l'objet d'une plus grande reconnaissance à ce titre. De leur côté, des responsables de l'OIBT ont pris une part active à de nombreuses discussions et manifestations parallèles présentant des projets de terrain de l'OIBT qui non seulement mettent en pratique la foresterie durable, mais approfondissent en permanence la somme de connaissances dont on dispose sur les moyens de mieux prendre soin des ressources de la planète.

Plusieurs autres articles illustrent également les synergies entre la conservation et la gestion durable des forêts tropicales.

En *pages 5-8*, Ian Thompson, Teckwyn Lim et Maman Turjaman explorent les enjeux sensibles entourant le commerce, la conservation et la gestion des genres *Aquilaria* et *Gyrinops* produisant du bois d'agar, qui sont un perpétuel sujet de discussion lors des COP à la CITES. Les auteurs formulent en outre une série de préconisations se rapportant aux essences produisant du bois d'agar.

En Indonésie, un projet de l'OIBT qui a aidé à développer des moyens d'existence autres pour renforcer la conservation d'une aire protégée est le sujet de l'article en *pages 9-11*, dont l'un des auteurs est feu Hiras Sidabutar (voir sa nécrologie en *page 28*). On y lira comment le pilotage fructueux d'une activité apicole dans un village riverain de la Réserve de biosphère

de Cibodas incite un nombre croissant de familles à adopter cette activité à faible impact plutôt que d'exploiter les ressources forestières.

En *pages 12-15*, Otávio Marangoni Souza, Vicente Guadalupe et Eriene Lima Silva expliquent comment ils ont utilisé les directives élaborées par l'OIBT et l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour évaluer si les forêts de production d'Amazonie conservent effectivement la nature. Les auteurs en ont conclu que, si des avancées ont certes été enregistrées dans le cadre des politiques et cadres législatifs, il faut encore travailler sur le renforcement des capacités locales pour les mettre en œuvre sur le terrain.

Toujours en Amazonie, Gonzalo Rivas Torres, Francisco Prieto, Janeth Santiana, Juan Iglesias et Fidel Quispe relatent en *pages 16-19* comment un projet de l'OIBT a permis de combler les données lacunaires et mis à profit les connaissances de peuples autochtones pour identifier des moyens de renforcer la conservation des populations d'acajou menacées en Équateur.

Dans la rubrique de TFU consacrée aux bourses de l'OIBT, le lauréat Madjouliba Komi Madaaté Kpabebe présente les résultats d'une étude qu'il a menée sur les services écosystémiques procurés par une mangrove menacée du sud-est du Togo, permettant de mieux cerner la valeur de leur conservation et leur potentiel socioéconomique.

Dans *Tendances du marché*, Mike Adams examine comment pandémie, guerre en Ukraine et crise du coût de la vie ont ébranlé l'économie mondiale et ses chaînes d'approvisionnement, avec des conséquences désastreuses sur les marchés des produits bois tropicaux.

Il est indéniable que l'exploitation durable des forêts tropicales va être amenée à jouer un rôle grandissant pour répondre à la crise environnementale planétaire. Quant à la manière de procéder, nous pouvons d'ores et déjà nous inspirer d'exemples tels que ceux présentés dans ce numéro. Mais nous avons besoin d'appuis plus solides pour pouvoir les reproduire et les transposer à plus grande échelle, une mission à laquelle l'OIBT se tient prête à apporter son concours.

Propulser les forêts tropicales à l'avant-scène internationale

Lors de conférences capitales des Nations Unies, l'OIBT a insisté sur le rôle crucial des forêts tropicales pour les solutions aux crises environnementales de la planète

Secrétariat de l'OIBT
(itto@itto.int)



Plaider la cause des forêts: La Directrice exécutive de l'OIBT, Sheam Satkuru, délivre sa déclaration durant le volet de haut niveau de la COP27 à la CCNUCC. Photo: S. Kawaguchi/OIBT

Aux fins de lutter contre le changement climatique, conserver la biodiversité et parvenir à mettre en place un développement durable, il est vital d'investir dans les forêts tropicales et des moyens d'existence durables pour les populations autochtones et communautés locales qui en sont tributaires. Tel est le message que l'OIBT a délivré lors d'une série de réunions majeures sur le climat et la biodiversité tenues vers la fin de 2022.

C'est en novembre et décembre de l'année dernière, sur fond de préoccupation croissante que les efforts déployés pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et sauvegarder la biodiversité restent inadéquats, que se sont tenues les conférences des Parties (COP) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) et à la Convention sur la diversité biologique (CDB).

Lors de la COP27 à la CCNUCC, les gouvernements ont convenu d'abonder un fonds de «pertes et dommages» destiné aux pays vulnérables durement touchés par des catastrophes climatiques, et ils ont mis en relief leur engagement en faveur de la gestion durable des forêts; la COP19 à la CITES a convenu d'accroître les protections relatives à plus de 150 essences; et, lors de la COP15 à la CDB, a été instauré un nouveau cadre mondial destiné à enrayer l'appauvrissement de la biodiversité et y mettre un terme, qui prévoit notamment l'objectif de protéger 30% de la nature de la planète d'ici à 2030 ainsi que des mesures telles que l'intensification de la restauration des forêts et autres écosystèmes.

Les membres du personnel du Secrétariat de l'OIBT qui ont participé à ces conférences et à leurs nombreuses manifestations parallèles ont exhorté les pays à prendre acte de la myriade d'avantages qui découlent de la conservation, de la restauration et de la gestion durable des forêts tropicales, et à en tirer parti. Ils ont par ailleurs appelé à ce que l'on accroisse le soutien à la production et à la consommation responsables de produits bois de source durable.

S'exprimant lors de la COP27 à la CCNUCC à Sharm El-Sheik, en Égypte, la Directrice exécutive de l'OIBT, Sheam Satkuru, a mis en avant l'importance des forêts tropicales dans la lutte contre le changement climatique et l'adaptation à ses effets. Elle a observé que les forêts tropicales avaient ceci de paradoxal qu'elles étaient à la fois à l'origine d'urgences climatiques et une solution à ces dernières.

«Il est avéré de longue date que les émissions résultant de la dégradation et de la disparition des forêts tropicales sont une cause majeure du dérèglement climatique», a dit M^{me} Satkuru durant le volet de haut niveau de la COP27 à la CCNUCC. «Paradoxalement, toutefois, ces forêts, en captant le carbone à une échelle gigantesque, en produisant du bois et en procurant d'autres avantages fort utiles, présentent aussi ce faisant le plus grand potentiel pour atténuer ce problème.»

M^{me} Satkuru a ajouté que les solutions fondées sur la nature gagnaient du terrain comme moyen de mettre en place des sociétés plus écologiques.

«Parce qu'elle produit précisément du bois – le matériau de construction le plus respectueux de l'environnement – dans le respect de la légalité et suivant des pratiques durables et qu'elle génère bien d'autres produits et services, la gestion durable des forêts constitue l'une de ces solutions.», a-t-elle remarqué.

Un rôle plus important pour les forêts

Lors d'une manifestation parallèle sur les moyens de juguler la déforestation, M^{me} Satkuru a souligné le fait que, alors même que des forêts tropicales gérées en mode durable faisaient partie de la solution au changement climatique, la place accordée aux forêts à la COP 27 à la CCNUCC était insuffisante.

«En outre, les forêts tropicales sont pour les populations pauvres des milieux ruraux une source de moyens de subsistance et elles procurent une multitude d'autres services écosystémiques, tels qu'une eau et un air sains», a-t-elle ajouté.



Des manifestations réussies: La Directrice exécutive de l'OIBT (troisième en partant de la g.) aux côtés d'autres oratrices et déléguées lors de la manifestation en marge de la COP27 à la CCNUCC consacrée à l'inversion du phénomène de déforestation. Photo: S. Kawaguchi/OIBT

Or, si l'on veut libérer tout son potentiel, la sylviculture durable demande un engagement de long terme de la part des acteurs et des financements nettement plus importants, a expliqué M^{me} Satkuru à l'auditoire.

En marge de la COP27 à la CCNUCC, l'OIBT a coorganisé une manifestation pour présenter le potentiel de la REDD+ comme approche coopérative et la nécessité de davantage renforcer les capacités. Y a notamment été présenté un projet de l'OIBT mené à bien au Togo qui a autonomisé les femmes pour restaurer des terres dégradées. Novateur, le Mécanisme conjoint de crédits carbone du Japon, créé en application de l'article 6 de l'Accord de Paris comme modèle de promotion conjointe de la REDD+, a également été discuté.

À cet égard, ont aussi été présentés en marge de cette COP27 dans le cadre d'une autre manifestation organisée par l'Institut de recherche du Japon sur la foresterie et les produits forestiers et l'OIBT un projet exécuté au titre de ce Mécanisme dans le Sanctuaire de faune de Prey Lang au Cambodge, de même que des projets de l'OIBT sur la gestion des incendies en Indonésie et au Pérou, ou encore le rôle que jouent les forêts dans l'atténuation des catastrophes de type inondations et glissements de terrain, sans oublier qu'elles facilitent aussi l'adaptation aux effets du changement climatique.

Protection des espèces

Lors de la COP19 à la CITES, qui s'est tenue à Panama en novembre dernier, l'OIBT a participé aux discussions sur l'inscription de nouvelles essences à bois tropicales au sujet desquelles l'OIBT avait au préalable, conformément aux décisions permanentes de la CITES applicables, contribué son évaluation. Les Parties ont décidé d'inscrire à l'annexe II de la CITES l'intégralité des genres ipé (*Handroanthus*, *Roseodendron* et *Tabeuia* spp.) et cumaru (*Dipteryx* spp.) d'Amérique du Sud ainsi que trois genres africains (*Azelia*, *Khaya* et *Pterocarpus* spp.).

Lors d'une manifestation parallèle du Programme de la CITES sur les espèces d'arbres (CTSP)¹, l'OIBT a rendu compte de diverses activités mises en œuvre dans le cadre du CTSP et suggéré des mesures à prendre pour collaborer avec la CITES en vue d'appliquer les dispositions se rapportant à l'inscription d'essences tropicales, nouvelles et existantes, compte tenu du fait que le contrat de financement entre l'Union européenne et le Secrétariat de la CITES venait d'expirer.

Des forêts tropicales en péril

Lors de la COP15 à la CDB, à Montréal au Canada, l'OIBT a appelé à accroître les investissements dans les forêts tropicales et a réaffirmé se tenir prête à appuyer les initiatives destinées à faire avancer la foresterie tropicale durable au bénéfice de la nature et des populations.

Les forêts tropicales sont «de plus en plus susceptibles de faire l'objet de changements d'utilisation des terres, de déforestation et de dégradation, qui sont tous le résultat de défis mondiaux touchant la sécurité alimentaire et énergétique et celle de l'approvisionnement en bois, et elles y sont en outre de plus en plus vulnérables», a dit M^{me} Satkuru.

«La communauté internationale se doit de modifier la manière dont elle interagit avec les forêts tropicales gérées en mode durable, lesquelles, entre autres aspects, sont en mesure d'assurer la conservation de la biodiversité pour les générations futures.»



Appel au soutien: Lors de la COP15 à la CDB, l'OIBT a insisté sur la nécessité d'investir davantage dans la foresterie tropicale durable. Photo: Hwan-ok Ma/OIBT

L'OIBT a coorganisé lors de la COP15 à la CDB une manifestation parallèle au cours de laquelle ont été partagées les meilleures pratiques en matière de restauration et de gestion durable des forêts tropicales en Amazonie et dans les bassins du Mékong et du Congo². Y ont été explorés les résultats de l'Initiative OIBT-CDB de collaboration en faveur de la conservation de la biodiversité des forêts tropicales³, débutée en 2011. Ont également été examinées les retombées des autres mesures de conservation efficace par zone (AMCEZ), qui englobent les régimes de gestion autres que ceux régissant les aires strictement protégées et donnent de bons résultats en termes de conservation.

L'Initiative OIBT-CDB a été «une réussite extraordinaire au plan local s'agissant d'y améliorer les moyens d'existence et la gestion des forêts, de restaurer des forêts dégradées et de conserver la biodiversité», a affirmé le Chef de projets à l'OIBT, M. Hwan-ok Ma, qui modérait la manifestation.

«L'OIBT est fermement persuadée que les AMCEZ, qui incluent la gestion durable des forêts tropicales de production, apportent d'importantes contributions à la conservation de la biodiversité tout en assurant des avantages tangibles pour les communautés locales», a-t-il conclu.

Des responsables de l'OIBT ont également rencontré des représentants des gouvernements du Costa Rica, de la France, du Japon et de l'Institut de l'étude avancée de la durabilité de l'Université des Nations Unies afin de discuter des apports que l'OIBT pourrait contribuer à l'initiative de la Coalition de la haute ambition pour la nature et les peuples, qui cherche à faire avancer l'objectif de protéger au moins 30% des terres et océans de la planète à l'horizon 2030.

Des investissements nécessaires

Outre les conférences de l'ONU, l'OIBT a pris part à la fin de novembre au *Nature for Life Hub*⁴. Cette manifestation de trois jours, organisée par le Programme des Nations Unies pour le développement et ses partenaires, a réuni des discussions interdépendantes sur le changement climatique et la biodiversité.

Dans un message préenregistré diffusé lors de cette manifestation, M^{me} Satkuru a insisté sur la nécessité de prévoir, dans le cadre des efforts déployés, des investissements stratégiques dans la foresterie tropicale durable, les industries forestières et un commerce du bois durable, ce afin d'assurer un avenir qui soit favorable à la nature.

Le rôle critique que joue la production de bois s'agissant d'atténuer le changement climatique et de s'adapter à ses effets ne fait toujours pas l'objet d'une attention suffisante dans les politiques, a dit M^{me} Satkuru.

«Développer des entreprises durables impliquant le bois et les produits forestiers non ligneux ainsi que toute une palette de services écosystémiques permettra aux communautés locales, aux Peuples autochtones et aux petits propriétaires-exploitants d'améliorer leurs moyens d'existence», a-t-elle poursuivi.

«Pour encourager une production et une consommation durables, la filière des bois tropicaux a besoin d'investissements publics et privés à caractère transformateur, ce au sein d'un environnement propice aux investissements privés visant à une durabilité de long terme.»

Pour en savoir plus sur la participation de l'OIBT aux conférences des Nations Unies, consulter nos articles sur: www.ito.int/fr/news

¹ <https://cites-tsp.org/>

² Les cinq présentations délivrées par des experts sont disponibles sur: www.ito.int/fr/news/2022/12/20/cop15_side_event_presents_global_lessons_on_biodiversity_conservation_in_tropical_forest_landscapes

³ www.ito.int/cbd

⁴ Les cinq présentations délivrées par des experts sont disponibles sur: www.ito.int/fr/news/2022/12/20/cop15_side_event_presents_global_lessons_on_biodiversity_conservation_in_tropical_forest_landscapes

Le bois d'agar: cher, exploité et menacé

Un nouveau rapport de l'OIBT explore les enjeux difficiles entourant le commerce, la conservation et la gestion des genres *Aquilaria* et *Gyrinops* produisant du bois d'agar

**Ian Thompson,¹
Teckwyn Lim² et
Maman Turjaman³**

¹ Consultant forestier
(ian.thompsonforest@gmail.com)

² Resource Stewardship Consultants
Sdn Bhd

³ Laboratoire de microbiologie
des forêts, Centre de recherche-
développement sur les forêts;
Agence de recherche-développement
sur les forêts (FORDA)



Une rareté dans la nature: Inflorescence d'*A. malaccensis* sur l'île de Penang, en Malaisie. Photo: Lau Kah Hoo

Le bois d'agar est un produit forestier non ligneux très convoité provenant de deux principaux genres d'arbres: *Aquilaria* et *Gyrinops* que l'on trouve essentiellement en Asie du Sud-Est et du Sud. Si le bois d'agar est aussi employé à des fins culturelles, cosmétiques et médicinales, il est toutefois principalement utilisé sous forme d'encens.

Toutes les espèces (au moins 28) appartenant à ces deux genres sont inscrites à l'annexe II de la Convention sur le commerce international d'espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES), ce qui signifie qu'un permis d'exportation ne peut être délivré que si leur commerce ne porte pas préjudice à la survie de l'espèce dans la nature. Toutefois, plusieurs des espèces majeures sont classées en danger critique d'extinction ou en danger sur la Liste rouge de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN), tandis que plusieurs autres portent la mention «données insuffisantes».

Cependant, toutes les espèces d'*Aquilaria* et de *Gyrinops* ne produisent pas du bois d'agar et la taxonomie de ces deux genres n'est pas définitive. Le nombre décroissant de leur population d'arbres résulte de la forte demande en bois d'agar, qui a conduit à des décennies d'exploitation suivant des pratiques non durables. Bien que le pourcentage d'arbres produisant du bois d'agar dans la nature soit probablement inférieur à 10%, il est regrettable que l'on doive le plus souvent les abattre pour en déterminer la présence ou non.

L'espèce la plus abondante, *A. malaccensis*, a été inscrite à la CITES en 1995, toutes les autres ayant été ajoutées à l'annexe II en 2005. La CITES a poursuivi ses délibérations sur cette espèce, qui ont inclus des discussions sur la terminologie des produits, l'élaboration d'avis de commerce non préjudiciables (ACNP) exacts, la question de savoir si certains produits devaient ou non être exemptés de la réglementation et la manière dont les produits sont déclarés par les exportateurs.

Bois d'agar cultivé et bois d'agar naturel

Le point le plus controversé au sein des pays exportateurs est l'inscription généralisée qui inclut les produits originaires de plantations, qui ne sont pas menacés, aux côtés des populations dans la nature, qui sont pour leur part effectivement en

diminution. À cet égard, l'un des grands défis tient à la difficulté dans le commerce d'opérer la distinction entre le bois d'agar issu de sources sauvages ou de plantations. De récentes recherches semblent avoir résolu ce dilemme en ayant recours à des code-barres génétiques et/ou à la chromatographie en phase gazeuse/spectrométrie de masse. Cependant, le problème pour les pays en développement est de pouvoir avoir accès à l'équipement adapté, assumer le coût des tests et disposer de personnel formé pour les effectuer.

Les seules données mondiales sur l'exportation et l'importation de bois d'agar proviennent de la base de données de la CITES, qui enregistre les informations relatives aux permis d'exportation communiquées par les pays de transaction. Ces données indiquent que la plupart des pays d'Asie du Sud-Est et du Sud exportent du bois d'agar brut ou des produits en bois d'agar, tels que copeaux, huile, sculptures ou encens. Toutefois, la majeure partie du bois d'agar est exportée sous forme de copeaux vers les pays du Moyen-Orient, ou vers Singapour et la Province chinoise de Taïwan pour transformation ultérieure.

Une exploitation qui n'est pas durable

Sachant que le prix du bois d'agar naturel avoisine aujourd'hui 100 000 \$EU le kilogramme, certaines estimations avancent que la filière mondiale pèse plus de 30 milliards \$EU, un litre d'huile se vendant entre 40 000 et 50 000 \$EU. Les principaux exportateurs de produits d'*Aquilaria* sont l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande, la quasi-totalité (plus de 98%) des stocks sauvages étant exportés de Malaisie et d'Indonésie, tandis que le bois de Thaïlande provient entièrement de plantations. Les principaux pays importateurs d'*Aquilaria* sont: les Émirats arabes unis, l'Arabie saoudite, Singapour et la Province chinoise de Taïwan. Annuellement, *Aquilaria* est cinq fois plus exporté que *Gyrinops*. Les principaux exportateurs de *Gyrinops* sont l'Indonésie, y compris la Papouasie, et le Sri Lanka. Depuis 2017, la base de données CITES enregistre davantage d'exportations de produits provenant de plantations que de bois d'agar d'origine sauvage. Cependant, le bois d'agar de plantation est apparemment de qualité inférieure et vaut moins que le bois d'agar sauvage, de sorte que la demande en matériel de source naturelle reste très élevée.



Source en plein essor: Une plantation d'*A. malaccensis* dans l'Assam, en Inde. Photo: Syed Quavi

Le fait que le bois d'agar sauvage ait été prélevé de manière chronique suivant des pratiques non durables semble avoir été ignoré durant des décennies par les gouvernements, qui ont préféré soutenir leur industrie d'exportation. En raison de l'épuisement grandissant des populations sauvages et suite à l'inscription à la CITES, la filière et les pouvoirs publics ont toutefois réagi en développant des plantations, en particulier d'*A. malaccensis*, d'*A. crassna* et d'*A. sinensis*. On trouve donc maintenant des plantations dans toute l'Asie du Sud, de l'Est et du Sud-Est, dont de très grandes en Chine, en Inde, en Indonésie, en Malaisie, en Thaïlande et au Viet Nam. Le nombre total d'arbres dans les plantations pourrait ainsi avoir dépassé les 60 millions en 2022.

Les plantations prennent de la hauteur

L'art et la science de produire du bois d'agar en plantations ont considérablement progressé depuis l'inscription initiale d'*Aquilaria* par la CITES. Les recherches ont été axées sur les champignons qui provoquent la formation de bois d'agar, laquelle fait partie des mécanismes de défense naturelle de l'arbre. Chez un arbre sauvage, les blessures et les infections résultent des fourmis et des insectes xylophages qui y importent champignons et autres agents pathogènes. L'arbre réagit en produisant une résine contenant une vaste gamme de produits chimiques aromatiques qui durcit pour former le bois d'agar. Pour reproduire ce processus, les planteurs percent des trous dans l'arbre afin d'y introduire des inoculants fongiques identifiés par les chercheurs comme étant à l'origine de la formation de bois d'agar. À la suite de recherches et d'essais plus ou moins couronnés de succès, une série de meilleures pratiques a été développée pour améliorer la production de bois d'agar. Les arbres mettent environ huit années avant d'atteindre un diamètre à hauteur de poitrine (dhp) de 10 cm, la taille recommandée pour l'inoculation, à la suite de quoi il faut encore au moins deux ans pour que le bois d'agar se développe.

Malgré le développement des plantations, la récolte de bois d'agar sauvage demeure autorisée, tout en étant soumise à certaines restrictions en Malaisie et en Indonésie. De même, la récolte



Mimiquer la nature: Inoculation d'un arbre à l'Institut malaisien de recherche forestière. Photo: K. Ishii

illégale se poursuit, comme en témoignent les nombreux exemples constatés chaque année tandis que, pour contourner les lois sur la récolte, du bois récolté illégalement est mélangé à du bois de plantation de qualité similaire. Alors que les politiques nationales continuent d'être principalement orientées vers l'industrie d'exportation, des mesures de conservation sont en place dans tous les pays, prenant notamment la forme de programmes de restauration des arbres sauvages, de lois et quotas qui limitent ou prohibent la récolte de populations sauvages et de systèmes d'enregistrement pour l'achat, le transport, et l'exportation de bois d'agar, y compris celui issu de plantations.

La gestion durable du bois d'agar se heurte à un obstacle majeur, à savoir le manque d'informations sur la situation des populations sauvages. Il existe en effet peu de données d'enquête



Pièces nobles: Des travailleurs extraient le bois de cœur contenant du bois d'agar dans la province de Koh Kong, au Cambodge. Photo: S. Sinly

pour étayer les ACNP à partir desquels il est possible de calculer les récoltes annuelles permises. Seuls quatre pays ont préparé un ACNP, ceux de la Malaisie et de l'Indonésie étant désormais complètement obsolètes. Si les ACNP de l'Inde (2021) et de la Thaïlande (2016) n'ont pu être consultés pour cette étude, les informations présentées en 2022 lors d'un atelier de la CITES sur le bois d'agar ont indiqué que les deux étaient probants. Certains pays ont fixé un quota de récolte et d'exportation de bois d'agar mais, faute de données sur les populations, celui-ci ne s'appuie sur aucun fondement scientifique.

Les éclairages qui précèdent sont extraits d'un nouveau rapport de l'OIBT rédigé par les auteurs de cet article. Il donne un aperçu complet de la situation entourant les genres produisant du bois d'agar, notamment en examinant les considérations du point de vue de la CITES, les courants du commerce, les mesures de conservation et les pratiques en matière de gestion⁴.

Que peut-on faire?

Le rapport formule également toute une série de préconisations à l'adresse des États de l'aire de répartition, des pays importateurs et de la CITES sur la manière de renforcer la conservation et l'utilisation durable des essences produisant du bois d'agar.

À l'adresse des États de l'aire de répartition:

- Développer et mettre en œuvre un échantillonnage périodique en vue d'obtenir des données sur les populations de toutes les espèces produisant du bois d'agar (dans les plantations et dans la nature), et préparer des ACNP corrects assortis de quotas pour chacune des espèces produisant du bois d'agar prise individuellement.

- Assurer la protection des arbres sauvages par l'amélioration des réglementations et leur application, et éventuellement par l'expansion des aires protégées.
- Établir et renforcer les bases de données nationales/régionales servant à identifier l'origine des spécimens de bois d'agar. La base de données pourrait contenir les profils (y compris les profils génétiques) des espèces produisant du bois d'agar spécifiques à un site donné émanant des États de l'aire de répartition.
- Accroître la capacité et les connaissances du personnel chargé de l'application des réglementations et des agents des douanes afin de réduire plus efficacement la récolte et l'exportation illégales.
- Créer un système national d'enregistrement du bois d'agar issu de plantations et du bois d'agar de source sauvage.
- Développer un système d'autorisations pour les négociants, toute activité illégale de la part d'un négociant entraînant la perte de sa licence commerciale.
- Développer et mettre en œuvre des technologies en ligne pour accompagner le processus d'enregistrement et de suivi des plantations, des pépinières et des exportateurs.
- Contrôler l'acquisition de souches parentales provenant de terres privées ou domaniales, ou achetées à l'international.
- Vérifier toutes les plantations en menant des inspections.
- Instaurer des permis de transport.
- Des échantillons des étiquettes utilisées et des listes d'exportateurs devraient être communiqués au Secrétariat de la CITES par les États exportateurs, puis fournis à toutes les Parties par le biais d'une Notification.
- Élaborer et mettre en œuvre des plans d'action pour la conservation des espèces produisant du bois d'agar, comportant une composante dédiée à la régénération naturelle assistée.

⁴ Thompson, I. D., Lim, T., et Turjaman, M. 2022. Chères, exploitées et menacées. Examen des genres *Aquilaria* et *Gyrinops* produisant du bois d'agar: considérations relatives à la CITES, courants du commerce, conservation et management. Série Technique OIBT n° 51. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Yokohama, Japon. Disponible sur: www.itto.int/fr/technical_report/



Cher et menacé: Un *A. malaccensis* mature sur l'île de Penang, en Malaisie. Photo: Lau Kah Hoo

- Envisager de créer un fonds national pour les espèces produisant du bois d'agar qui percevrait les redevances versées par les utilisateurs de populations produisant du bois d'agar. Les fonds devraient servir à renforcer la mise en œuvre des stratégies nationales destinées à assurer la conservation et la gestion durable des espèces produisant du bois d'agar.
- Les programmes de transplantation d'espèces produisant du bois d'agar devraient tenir compte de la diversité génétique au sein des espèces et ne devraient pas déplacer de graines, plantules ou boutures en dehors de l'aire de répartition.
- Les États de l'aire de répartition pourraient envisager de négocier et de convenir de mettre en œuvre un système de classement commun des produits en bois d'agar sur la base des composés aromatiques présents, de la couleur ou de toute autre caractéristique scientifiquement mesurable.
- Les États de l'aire de répartition devraient envisager de solliciter le concours d'organismes de financement tels que l'Organisation asiatique de coopération forestière (AFoCO), l'OIBT, le Programme des Nations Unies pour le développement et d'autres pour élaborer leur plan de gestion du bois d'agar.
- Il existe des technologies permettant de distinguer le bois d'agar de source sauvage du bois d'agar cultivé; des plans pourraient être élaborés/négociés en vue de mettre en place des laboratoires de services régionaux pour effectuer de telles analyses.

À l'adresse des pays importateurs:

- Compte tenu du manque de financement pour la conservation des espèces produisant du bois d'agar, les principaux pays importateurs pourraient réfléchir aux dommages déjà causés aux populations sauvages et envisager d'aider les États de l'aire de répartition à les restaurer et à les reconstituer, soit directement, soit par l'intermédiaire d'organismes internationaux œuvrant pour la conservation et la gestion durable des forêts.
- Les pays importateurs doivent adopter des technologies permettant de différencier le bois d'agar de source sauvage du bois d'agar issu de plantations, et les appliquer régulièrement à des échantillons de bois d'agar entrant sur leur territoire. En outre, les pays importateurs doivent améliorer les compétences et les connaissances de leurs agences douanières pour assurer l'importation légale de bois d'agar.

À l'adresse de la CITES:

- La CITES devrait envisager d'obtenir un financement en vue de travailler avec un jardin botanique (par exemple les Jardins botaniques royaux de Kew) afin de développer une taxonomie claire pour les deux genres *Aquilaria* et *Gyrinops*, puis envisager d'inscrire les espèces individuellement, en partie selon qu'il s'agisse ou non d'espèces produisant du bois d'agar.
- Il est clair que la plupart des pays ont consacré énormément de temps à développer des méthodes de plantation, mais guère de temps à comprendre l'importance d'un ACNP; en conséquence, la CITES devrait envisager de continuer à travailler avec les États de l'aire de répartition pour leur fournir de meilleures informations et formations sur la préparation d'un ACNP.
- Les Parties à la CITES devraient examiner si d'autres espèces produisant du bois d'agar (telle *Aetoxylon sympetalum*, une source importante de bois d'agar au Sarawak), devraient être inscrites à l'annexe II de la CITES afin de rendre les réglementations commerciales internationales plus complètes.
- Les Parties à la CITES devraient examiner si les réglementations et les quotas d'exportation en vigueur offrent une protection adéquate aux espèces rares et endémiques produisant du bois d'agar telles qu'*Aquilaria rostrata*.
- La version actuelle du «Glossaire des produits en bois d'agar» de la CITES nécessite des travaux supplémentaires pour en réduire la portée et garantir la clarté de ses termes. Par exemple, «Wood block» (bloc) et «piece» (lame de bois) devraient former une seule et unique catégorie.
- Tous les volumes de produits devraient être déclarés en kilogrammes, à l'exception des spécimens vivants qui devraient l'être en nombre.
- Le Comité pour les plantes devrait discuter plus avant avec tous les États de l'aire de répartition pour savoir si l'exemption des contrôles de la CITES dont fait l'objet la poudre de bois d'agar épuisée devrait être maintenue ou modifiée.
- Dans la base de données sur l'import-export de bois d'agar, les incohérences devraient être rectifiées en travaillant avec les pays en vue de développer une terminologie uniformisée des produits (en ligne avec le glossaire) et préciser que les volumes de produits doivent être communiqués dans certaines unités de mesure (par ex., kg). Il pourrait être également envisagé de développer un portail en ligne permettant de saisir directement des informations et qui n'accepterait que certains termes et unités de mesure.
- Envisager de fournir des orientations sur: a) l'opportunité de fixer des quotas basés sur le poids ou le volume; b) la mesure suivant laquelle ces quotas sont corrélés au nombre d'arbres matures sur pied, en utilisant une approche prudente; et c) se concentrer sur le régime de récolte plutôt que sur l'utilisation de facteurs de conversion standard.

L'OIBT œuvre sans relâche pour soutenir la gestion durable des ressources en bois d'agar, aussi bien à travers ses projets exécutés par les pays que dans le cadre de sa collaboration de longue date avec la CITES. L'OIBT a en particulier aidé la Malaisie et l'Indonésie à préparer leurs ACNP. Cet appui va se poursuivre, l'objectif étant à court terme d'aider la CITES à formuler les préconisations idoines se rapportant à la préparation d'orientations sur la rédaction des ACNP relatifs au bois d'agar et son glossaire du bois d'agar, ainsi que l'a appelé la 19^e Conférence des Parties à la CITES tenue en novembre 2022.

Des moyens d'existence vibrionnants vitalisent une réserve indonésienne

Un projet de l'OIBT a encouragé l'apiculture et autres moyens d'existence pour susciter l'adhésion à la conservation et à l'utilisation durable des terres dans la Réserve de biosphère de Cibodas

**Hiras Sidabutar¹,
Eureka Zatznika²,
Ade Bagja Hidayat³
et Wahyu Rudianto⁴**

1 Conseiller en projets

2 Spécialiste apicole

3 Coordinateur du projet

(a.bagjahidayat@gmail.com)

4 Directeur du Parc national Gunung Gede-Pangrango



Un moyen d'existence tout miel: Une activité apicole dans le village de Cileungsi, dans le district de Bogor, en Indonésie. Photo: Projet de l'OIBT PD 777/15

Pour les communautés qui ne sont plus en mesure d'exploiter les ressources d'une importante aire protégée indonésienne, l'apiculture s'est avérée être une activité attractive et viable, ce qui montre que des moyens d'existence autres ont toute leur pertinence pour que les riverains adhèrent aux efforts de conservation de précieux écosystèmes.

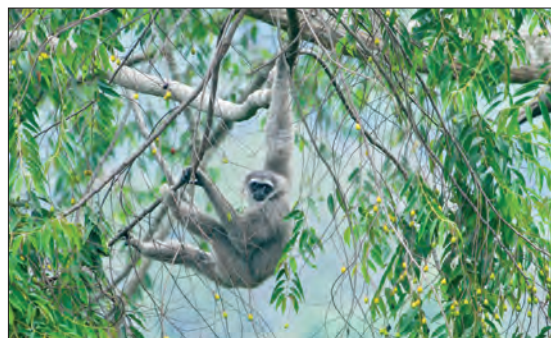
Ce sont là quelques-uns des principaux éclairages dégagés d'un projet de l'OIBT achevé en février 2022 dans la Réserve de biosphère de Cibodas (CBR), un haut lieu de biodiversité situé dans la province de Java occidentale, en Indonésie. Le projet⁵ a été plus précisément mis en œuvre par l'Agence en charge du Parc national de Gunung Gede-Pangrango (GGPNP). D'une durée initialement prévue de 36 mois, une prorogation de six mois lui a été accordée en raison des délais entraînés par la pandémie de Covid-19.

Ce projet consécutif avait pour objet spécifique d'améliorer la conservation et la gestion durable de la biodiversité et des écosystèmes de la Réserve en y mettant en œuvre un plan de gestion stratégique intégré élaboré dans le cadre d'un projet antérieur de l'OIBT⁶.

Il visait à réaliser trois produits: une réduction notable de la menace sur la biodiversité dans la zone cœur de la Réserve; la démonstration et la promotion des meilleures pratiques en matière d'utilisation des terres dans les zones tampons et de transition adjacentes; et un renforcement des dispositifs institutionnels de gestion de la Réserve.

De la production à la conservation

Instaurée en juin 1977 par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), la CBR couvrait à l'origine 108 000 hectares, comprenant les 15 196 ha



Haut lieu de biodiversité: Le gibbon cendré est une espèce clé protégée dans la Réserve de biosphère de Cibodas. Photo: Ardi Andono/Agence du GGPNP

du GGPNP, la zone cœur; les 12 700 ha de la zone tampon; et les 80 000 ha de la zone de transition. En 2012, le Gouvernement de l'Indonésie a élargi la CBR à 167 000 ha, constitués de 24 500 ha pour le GGPNP; de 54 800 ha pour la zone tampon; et de 87 700 ha pour la zone de transition.

Située dans la province de Java occidentale, la CBR abrite une biodiversité aussi riche qu'unique, avec des espèces emblématiques telles que l'aigle de Java (*Nisaetus bartelsi*) ou encore le gibbon cendré (*Hylobates moloch*). Ses deux volcans et ses vastes forêts en font aussi une destination touristique prisée relativement accessible. Elle est par ailleurs une source d'eau vitale pour quelque 30 millions d'habitants de la capitale Jakarta et d'autres cités et municipalités situées autour de la Réserve.

Cette expansion de la Réserve avait pour but de renforcer la conservation de ces précieuses ressources naturelles et des avantages qu'elle procure. Toutefois, elle a aussi eu pour conséquence de menacer les moyens d'existence de certaines communautés riveraines.

En effet, une part non négligeable des terres annexées à la zone cœur étaient auparavant gérées par une société privée, *Perum Perhutani Co. Ltd.*, au titre de forêt de production, dans laquelle nombre d'agriculteurs produisaient du bois et cultivaient diverses

5 Projet de l'OIBT PD 777/15 Rev. 3 (F) «Accélération de la restauration des fonctions de la Réserve de la biosphère de Cibodas (CBR) par une bonne gestion des terroirs associant les acteurs locaux».

6 TFL-PD019/10 Rev.2 (M) «Développement de la gestion collaborative de la Réserve de biosphère de Cibodas dans la province de Java occidentale, en Indonésie». Un article paru sur ce projet dans le numéro 23/2 de Tfu est disponible sur: www.itto.int/fr/tfu/back_issues/

autres récoltes dans le cadre de régimes agroforestiers. En conséquence, l'Agence du GGPNP a été confrontée au défi de devoir développer, pour les populations locales en général et les agriculteurs touchés en particulier, des moyens d'existence de substitution en contrepartie de leur appui à la conservation renforcée de la CBR.

Des moyens d'existence capitaux pour la conservation

Sur la base d'éléments empiriques, les décisionnaires, gestionnaires, experts et chercheurs se sont rendu compte que la conservation de la biodiversité et des écosystèmes forestiers ne saurait porter ses fruits que si les communautés locales et autres parties prenantes adhéraient à l'initiative, et que ces communautés n'apporteraient leur soutien que si on leur offrait une incitation prenant la forme de moyens d'existence décents et viables. En effet, la plupart des riverains, voire la totalité, risquent de pénétrer sur des terres forestières sous conservation dans le seul but d'assurer leur subsistance en y plantant des cultures ou en y récoltant des produits forestiers. Ils ne seront disposés à cesser leurs incursions en forêt qu'à la condition que des sources de revenus de substitution soient en place.

L'Agence du GGPNP a certes enrôlé des riverains pour les opérations de conservation et de gestion, mais ne peut en employer directement qu'un nombre limité. La seule zone tampon abrite 65 villages que l'Agence a aidés à développer des sources de revenus autres. Aujourd'hui, grâce aux activités mises en œuvre dans le cadre du projet de l'OIBT, l'Agence et les groupes d'agriculteurs forestiers de six villages ont mis en place six modèles de moyens d'existence. Nous allons examiner l'un d'eux, l'apiculture pour produire du miel.

Développement de modèles de moyens d'existence

Le processus de développement de modèles de moyens d'existence est passé par plusieurs étapes. On a tout d'abord commencé par recueillir des informations sociales, culturelles et économiques auprès des villageois de la zone tampon, y compris sur leurs sources et niveau de revenus, leurs aptitudes, leur dépendance au Parc et leurs besoins en aide externe. Des dialogues ont ensuite été organisés avec les riverains pour cerner leurs préférences et leurs attentes en matière d'aide.

Fort des informations ainsi recueillies, une liste des villages nécessitant le plus une aide a été dressée. Ils ont ensuite été invités à formuler des propositions pour leurs projets de moyen d'existence souhaité, ce avec le concours des agents de vulgarisation du Parc.

Le filtrage des meilleures propositions a été opéré en fonction des critères suivants:

- La proposition est formulée par un groupe d'agriculteurs de la forêt représentant un village de la zone tampon.
- Le village auteur de la proposition est pauvre, situé près du Parc et en est tributaire pour ses moyens de subsistance.
- Plusieurs habitants du village auteur de la proposition ont antérieurement travaillé avec *Perum Perhutani Co. Ltd.*
- Une part notable des apports du projet proposé, de type terres et matières premières, est disponible localement.



Conservation de l'environnement: Une zone de marécages autour du pont de Gayonggong dans la Réserve de biosphère de Cibodas. Photo: Randi

- Le/les produit(s) du projet proposé sont commercialisables localement.
- La proposition aurait rapidement des retombées bénéfiques afin d'aider les habitants à se rétablir des effets de la pandémie de Covid-19.
- Le capital d'investissement requis est envisageable pour le projet.

Six propositions ont été sélectionnées dans le cadre de ce processus de filtrage: quatre modèles d'élevage et d'engraissement de moutons dans quatre villages; un modèle d'activité de production de miel; et un modèle d'activité de séjour chez l'habitant. On a dispensé une formation aux compétences nécessaires pour développer les projets retenus, qui ont aussi été affinés en fonction des financements disponibles.

Le modèle d'apiculture a inclus les activités suivantes:

- sélection des espèces d'abeilles en fonction principalement de la qualité et de la quantité de miel qu'elles produisent et des exigences qu'elles demandent des apiculteurs;
- sélection des sites adaptés à des colonies d'abeilles sur la base de la présence et de la diversité des plantes mellifères dans la zone environnante ainsi que de la compatibilité du terrain avec la construction de ruches et cadres; et
- construction des ruches et cadres; achat des outils de récolte et autres fournitures; et commencement des opérations après un investissement total de 3 850 \$EU.

Des résultats prometteurs

En juin 2020, une fois les travaux de construction terminés, 11 ruches d'*Apis mellifera* et 50 ruches de *Trigona laeviceps* ont été installées dans le village de Cileungsi, dans le district de Bogor, sous la supervision d'un apiculteur professionnel. Les membres du groupe d'agriculteurs locaux ont fait preuve de leur aptitude à mettre en pratique les connaissances et savoir-faire appris lors de leur formation.

Le premier mois, les abeilles *Trigona* ont produit près de 10 litres de miel, à raison d'un rendement d'environ 200 millilitres par ruche. Ce miel a été vendu localement sous la marque «*Madu Pandrango*» («*Madu*» signifiant miel en indonésien et «*Pangrango*» désignant une montagne de la CBR) aux visiteurs du Parc et aux riverains pour un montant de 250 000 IDR (environ 19 \$EU) le litre.

Avec les recettes de la vente de miel, le groupe d'agriculteurs LBC Lestari a ajouté 250 ruches supplémentaires après tout juste deux mois d'activité, ce qui montre le potentiel d'un modèle d'activité nécessitant un investissement minime en capitaux.



Revenu de substitution: Les riverains vivant de l'apiculture ont moins de raisons d'investir la zone cœur de conservation de la Réserve de biosphère de Cibodas. *Photo: Iyan Mulyana/projet de l'OIBT PD 777/15*

Source d'eau: La Réserve de biosphère de Cibodas est une source d'eau vitale pour les quelque 30 millions d'habitants de la capitale Jakarta et d'autres cités proches. *Photo: Ida Rohaida*

Quant aux abeilles *Apis mellifera*, elles ont en moyenne produit 6 kg de miel par ruche le premier mois, pour un total de 65 kg. Vendu pour l'équivalent d'environ 8 \$EU le kg, la recette du mois s'est élevée à 520 \$EU. Le deuxième mois, la production a été perturbée par la présence d'un nuisible (*Vespa* spp.) qui a décimé un grand nombre d'abeilles. Après plusieurs mesures de lutte contre ce nuisible qui ont échoué, les ruches d'*Apis mellifera* ont été déplacées sur un nouveau site distant de 5 kms. En raison de ce problème de nuisible, aucune ruche n'a été ajoutée sur le nouveau site.

Il semble que la reproduction du modèle se fasse naturellement, ce en raison de sa rentabilité, du peu de capital d'investissement requis, de la simplicité des techniques employées et de son important potentiel commercial.

Sur le plan de la conservation de la CBR, les implications seront de double nature: plus il y aura d'habitants employés dans l'apiculture, moins ils auront besoin d'investir la forêt pour en tirer un revenu; et les gains de l'activité dont bénéficieront les acteurs locaux se traduiront par un soutien accru en faveur de la conservation de la CBR. À ce titre, l'Agence du GGPNP va accompagner le processus de reproduction en fournissant des informations sur le démarrage d'une activité apicole tout en contrôlant également leur nombre afin d'éviter toute concurrence excessive entre les fournisseurs et les effets délétères sur le paysage.

Les retombées pour la communauté

Les retombées immédiates du modèle apicole ont pris la forme d'un retour financier attractif en sus des opportunités d'emploi qu'il a offertes au groupe d'agriculteurs et autres habitants de la communauté.

Un autre potentiel avantage majeur de cette activité est étroitement lié à l'industrie du tourisme du fait que la CBR soit une destination réputée et prisée des visiteurs. Ainsi qu'on a pu le constater au cours des premiers mois d'activité, un certain nombre d'entre eux ont aimé observer le processus de production de miel sur site. Les écoliers des écoles riveraines se sont aussi dit désireux d'en savoir plus sur l'apiculture. Cela présente une opportunité de développer des formules d'excursions éducatives adaptées à divers clients prospectifs.

Une autre retombée potentielle tient à l'utilisation des abeilles piquantes (telle que l'*Apis* spp.) à but thérapeutique. Si les piqûres d'abeilles peuvent provoquer une réaction allergique mortelle, certains les considèrent efficaces pour soulager la douleur, le stress et autres troubles. Le groupe d'agriculteurs pourrait exploiter ce marché en développant des produits touristiques en collaboration avec des professionnels expérimentés.

Des possibilités de reproduire ce modèle

Les premiers succès rencontrés par le modèle d'activité apicole montrent un potentiel d'amplification pour en faire une source de moyens d'existence de substitution. Nombre de groupes communautaires et de villages du site de la CBR ont approché le groupe d'agriculteurs forestiers de LBC Lestari et les responsables du Parc pour se renseigner sur les modalités de démarrage de cette activité. Il ne serait donc pas étonnant que nombre d'autres particuliers et groupes rejoignent ce secteur d'activité.

Hiras Sidabutar, principal auteur de cet article et ancien membre du personnel de l'OIBT, est décédé en février 2023. Sa nécrologie figure en page 28.

Pour consulter les produits du projet, insérer le numéro de projet, PD 777/15 Rev.3 (F), dans le moteur de recherche de projets de l'OIBT: www.ito.int/project_search. Ce projet de l'OIBT a été rendu possible grâce à un financement du Gouvernement du Japon.

On trouvera également de plus amples détails sur la page Facebook du projet: <https://www.facebook.com/ito.c.reserve>



JAPAN GOV
THE GOVERNMENT OF JAPAN

Les forêts de production d'Amazonie maintiennent-elles la biodiversité?

Une analyse menée à l'aune des Directives OIBT-UICN montre qu'il faut agir davantage sur site pour protéger la nature

Otávio Marangoni Souza¹, Vicente Guadalupe² et Eriene Lima Silva³

- 1 Spécialiste forestier principal, Consultant pour l'ACTO
2 Coordonnateur régional du projet, ACTO (vicente.guadalupe@otca.org)
3 Spécialiste forestier, Gikitaya Socioambiente



Produire et conserver: Planification de la gestion forestière avec l'Institut brésilien des forêts tropicales. Photo: Otávio Marangoni Souza

L'Amazonie couvre une superficie d'environ 544 millions d'hectares qui chevauche les frontières de huit pays membres de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne (ACTO): Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Pérou, Suriname et Venezuela. De par son étendue, on pourrait penser que cette forêt est une source inépuisable de bois et autres ressources forestières. Or, sous l'effet de divers facteurs, dont le changement d'utilisation des terres et l'exploitation forestière, elle a perdu dans ces pays membres de l'ACTO (ACTO, 2018) 1,6 million d'hectares en moyenne sur la période 2000-2015.

L'importance de la forêt dans les économies de l'ACTO est évidente. En 2015, la surface de forêt amazonienne exploitée pour produire du bois s'élevait à 115 millions d'hectares, soit 21% de sa superficie totale, un chiffre qui a quasiment doublé depuis 2000. Le volume moyen annuel de bois (écorcé) qui en est extrait a atteint plus de 34 millions de mètres cubes sur cette même période, 86% de ce total étant originaire du Brésil (ACTO, 2018).

L'appauvrissement de la biodiversité associée à la disparition de la forêt et à sa dégradation dans les pays de l'ACTO ont un rapport étroit avec les lacunes de la planification et les contraintes financières qui limitent la répression ainsi que l'absence d'incitations visant à dissuader les propriétaires fonciers de convertir la forêt à d'autres usages, potentiellement plus attractifs au plan économique. L'exploitation des forêts pour produire du bois est par ailleurs souvent citée comme étant une menace majeure pour la biodiversité. Nous disposons toutefois de suffisamment d'éléments indiquant que, si elles sont correctement gérées, les forêts peuvent jouer un rôle important, tant pour les économies nationales que la conservation de la biodiversité (OIBT-UICN, 2009).

À cet égard, les pays de l'ACTO ont enregistré d'importantes avancées vers la gestion durable des forêts dans la région, principalement en élaborant des politiques forestières et des cadres de loi et de réglementation. Cela dit, on a peu étudié dans quelle mesure ces instruments étaient appliqués et contribuaient

donc effectivement à conserver la biodiversité. On notera que les connaissances qu'ont les auteurs de ce sujet reposent en grande partie sur l'expérience des agents forestiers qui appliquent les réglementations et normes en la matière.

Les principaux éclairages à cet égard sont les suivants:

- propriétaires fonciers, gestionnaires et autres acteurs forestiers n'ont généralement pas de connaissances précises sur la manière d'intégrer la conservation de la biodiversité aux codes et pratiques de la gestion forestière;
- les approches de gestion communément employées ne sont pas à caractère durable et ne protègent pas la biodiversité; et
- les opérations de l'exploitation forestière sont souvent inefficaces ou médiocrement exécutées.

Dans ces conditions, les effets délétères sur les forêts risquent de s'intensifier, ce qui menacera leur viabilité économique et les moyens d'existence des communautés qui en sont tributaires, et accélérera le morcellement et la disparition des habitats et espèces qui sont importants pour la résilience de la forêt.

En réponse, l'ACTO, avec le concours financier de l'Initiative de collaboration OIBT-Convention sur la diversité biologique⁴, a mis en œuvre le projet «Renforcement des capacités des pays membres de l'ACTO en matière de gestion forestière écologiquement responsable et de conservation de la biodiversité dans les forêts aménagées d'Amazonie» (PP-A/47-266) afin d'aider les pays membres à conserver les forêts et la biodiversité dans le cadre de l'amélioration des pratiques et des modèles et en privilégiant une gestion communautaire des forêts.

Les Directives OIBT-UICN

Le projet de l'ACTO, qui s'est déroulé de juin 2015 à décembre 2018, a comporté une évaluation des mesures mises en œuvre dans ses pays membres en vue de conserver et d'utiliser en mode durable la biodiversité dans les forêts aménagées, ce au moyen des directives élaborées par l'OIBT et l'Union internationale pour la conservation de la nature (OIBT-UICN, 2009). Les résultats

4 www.itto.int/fr/cbd/



Paysage d'Amazonie: L'Amazonie couvre une partie du territoire des huit pays membres de l'ACTO. *Photo: Otávio Marangoni Souza*

Encadré 1: L'ACTO en action

L'ACTO a tiré parti du projet de renforcement des capacités achevé en 2018 avec l'approbation en 2021 de programmes régionaux pour la biodiversité et les forêts.

Le programme relatif à la biodiversité a pour but d'améliorer la gestion de la diversité biologique et la protection des savoirs traditionnels des Peuples autochtones dans le contexte des objectifs de la CDB. Le programme se rapportant aux forêts favorise quant à lui la conservation et la gestion durable des forêts par diverses mesures, dont le développement des capacités, pour répondre aux exigences et calendriers des programmes mondiaux en matière de forêt et de biodiversité.

D'ores et déjà, les programmes de l'ACTO ont amélioré la capacité de ses pays membres à agir face aux accords et conventions internationaux conclus dans les domaines de la foresterie et de la biodiversité; à assurer la poursuite de la coopération des pays membres de l'ACTO avec des organisations internationales telles que l'OIBT; et, en répondant aux besoins nécessitant une coopération régionale, accompagné et complété la gestion des forêts au niveau national.

Des ressources telles que les *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*, les *Directives de l'OIBT sur la gestion du feu dans les forêts tropicales* de même que les travaux que mène l'OIBT en collaboration avec la Convention sur le commerce international des espèces sauvages de faune et de flore menacées d'extinction (CITES) sont un précieux appui à la mise en œuvre des deux programmes régionaux.



La durabilité en mesures: Transformation du bois sur site dans la Réserve d'extraction Chico Mendes, dans l'État d'Acre au Brésil.

Photo: Otávio Marangoni Souza

de cette évaluation ont aidé à éclairer la conception de modules de renforcement des capacités conduite dans le cadre du projet et, par la suite, d'initiatives de l'ACTO (encadré 1).

Les Directives OIBT-UICN ont été conçues pour apporter aux décisionnaires en matière de politique forestière et autres acteurs des orientations complètes sur la manière de conserver la

biodiversité dans les forêts tropicales de production de bois. Elles se composent de 46 directives articulées autour de 11 principes.

Pour les besoins de l'évaluation, les auteurs de cet article ont regroupé les 11 principes en trois catégories – stratégie, facilitation ou opérationnel –, ce en fonction de l'axe et de la portée de chacun des principes et de leurs directives connexes (tableau 1). Sur la base du jugement d'experts, le niveau d'application de chaque directive a été noté suivant l'échelle suivante: 1 = Médiocre, 2 = Assez bien, 3 = Bien et 4 = Excellent.

Tableau 1: Principes des Directives OIBT-UICN regroupés par catégorie d'évaluation et nombre de directives par principe et catégorie

Catégorie/Principe	Nombre de directives par principe	Nombre de directives par catégorie
Stratégique (dispositifs institutionnels et réglementaires nationaux alignés sur les engagements internationaux)		
I. Souveraineté et choix sociétal	2	6
II. Engagements internationaux	2	
III. Engagement politique, orientations et lois	2	
Facilitateur (dispositifs institutionnels et réglementaires nationaux touchant la gestion des forêts)		
IV. Utilisation des terres et planification spatiale	2	14
V. Décentralisation, droits de jouissance des forêts et droits d'accès aux ressources naturelles	2	
VI. Incitations	4	
VII. Connaissances, enseignement, transfert de technologie et renforcement des capacités	6	
Opérationnel (dispositifs institutionnels et réglementaires nationaux permettant des interventions sur le territoire)		
VIII. Gestion des forêts tropicales de production à l'échelle paysagère	3	26
IX. Considérations relatives à la biodiversité au niveau de l'unité forestière d'aménagement	14	
X. Conservation de la biodiversité dans les forêts plantées	5	
XI. Maintien des fonctions des écosystèmes forestiers	4	

Les résultats: d'«Assez bien» à «Bien»

Dans l'ensemble, les résultats de l'analyse ont montré que plusieurs actions majeures avaient d'ores et déjà été entreprises dans les huit pays de l'ACTO afin de favoriser la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts en gestion (figure 1). La plupart de ces avancées sont le fruit de l'élaboration de politiques et d'instruments de loi ou de réglementation, ce qui se traduit par une «bonne» (note moyenne de 2,83) application des directives stratégiques. En revanche, la mise en œuvre des directives du point de vue opérationnel n'a été qu'«assez bonne» (note moyenne de 2,42), ce qui indique que, malgré l'existence de cadres législatifs nationaux alignés sur le régime international pour protéger la biodiversité des forêts tropicales, il est nécessaire de redoubler d'efforts sur le terrain pour que les pays se conforment aux engagements internationaux.

Ce sont dans les catégories «stratégique» et «facilitateur» que les pays de l'ACTO ont enregistré quelques-uns de leurs meilleurs scores par Principe. C'est ainsi que la note moyenne du Principe II (Engagements internationaux) et du Principe IV (Utilisation des terres et planification spatiale) a avoisiné 3,0 (figure 2). Cela montre que les gouvernements nationaux se sont engagés, dans le cadre d'accords intergouvernementaux, à traiter les questions de biodiversité et de conservation dans la gestion de leurs forêts de production et qu'ils ont pris des mesures pour inclure des objectifs de conservation dans l'attribution des terres et la planification spatiale de leurs territoires. Ces résultats sont donc cohérents avec le score relativement élevé affiché par le Principe I (Souveraineté et choix sociétal), attestant que les pouvoirs publics ont répondu aux préoccupations de leurs citoyens sur le plan de la conservation et de l'utilisation durable de l'Amazonie et de sa biodiversité.

En revanche, les scores relativement faibles réalisés par les Principes VIII, X et XI (moyenne de 2,36) prouvent que les gouvernements, le secteur privé, les institutions universitaires et de recherche doivent redoubler d'efforts pour protéger efficacement les habitats forestiers et maintenir la fonction des écosystèmes à l'échelle du paysage, mais aussi gérer les forêts plantées suivant des pratiques durables.

Figure 1: Mise en œuvre des principes des Directives OIBT-UICN par catégorie

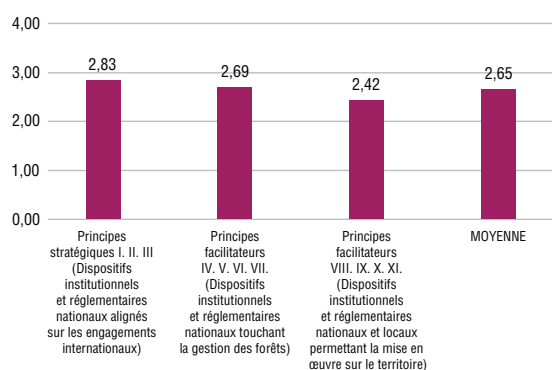


Figure 2: Mise en œuvre de chacun des principes des Directives OIBT-UICN





Une «bête» de la forêt: La buse blanche (*Pseudastur albicollis*) se reproduit dans tout le bassin amazonien. Photo: Otávio Marangoni Souza

Au niveau de chacune des directives, l'analyse a aidé à déterminer avec encore plus de précision les domaines sur lesquels les pays de l'ACTO ont axé leurs efforts et ceux sur lesquels ils doivent travailler davantage.

Par exemple, les scores moyens les plus élevés (3,0 ou plus, «Bien») pour la mise en œuvre ont été enregistrés par les directives relatives à: la création de cadres réglementaires et juridiques qui orientent l'attribution de terres forestières de production et leur utilisation en vue de traiter la question de la conservation de la biodiversité; traiter les questions de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité dans le cadre des processus nationaux de planification des affectations des terres et des lois sur les forêts et l'environnement; et l'application de mesures spéciales de précaution pour protéger les populations et maintenir la variabilité de l'espèce pour les essences à bois les plus précieuses

Quant aux scores les plus faibles (moins de 2,2 «Assez bien»), ils ont été affichés par les directives sur: le développement des capacités en conservation de la biodiversité chez les agences techniques, les départements de planification et les entreprises du bois ainsi que les propriétaires et gestionnaires de forêt locaux; la réduction du risque d'introduire et de propager des espèces exotiques envahissantes pendant les opérations forestières; la mise au point de dispositifs de gestion favorisant les processus naturels et les espèces indigènes et renforçant la productivité et la résilience de la forêt plantée; l'amélioration et l'application des connaissances écologiques en vue de veiller à ce que la gestion forestière enrichisse ou maintienne la biodiversité et, ce faisant, assure des fonctions de la forêt telles que pollinisation, dispersion des semences et cycle des nutriments; et la compréhension de l'écologie du feu ainsi que l'inclusion de considérations relatives à la biodiversité dans les mesures de gestion des incendies.

Conclusions

Notre évaluation des actions des pays membres de l'ACTO à l'aune des Directives OIBT-UICN montre que tous les pays ont pris d'importantes mesures en faveur de la conservation de la biodiversité dans leurs forêts de production, essentiellement en élaborant des politiques et législations forestières. Toutefois, notre analyse pointe également la nécessité d'œuvrer davantage pour appliquer la législation forestière sur le terrain et rendre la gestion forestière plus écologiquement responsable. À ces fins, les gouvernements doivent donner la priorité au développement et au renforcement des capacités des acteurs au niveau du terrain dans le but d'améliorer les pratiques de gestion forestière et d'assurer leur pérennité écologique, sociale et économique sur le long terme.

Bibliographie

- ACTO. 2018. *Regional Report on the situation of Forests in the Amazon Region*. Secrétariat permanent de l'Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO). Brasília, Brésil.
- ACTO. 2021. *Atlas de Vulnerabilidad Hidroclimática de la Región Amazónica*. Organisation du traité de coopération amazonienne (ACTO). Brasília, Brésil.
- OIBT-UICN. 2009. *Directives OIBT-UICN pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité dans les forêts tropicales productrices de bois*. Série OIBT Politique forestière n° 17. Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), Yokohama, Japon. Disponible sur: www.itto.int/fr/policy_papers/

À la source des savoirs et coutumes pour conserver l'acajou en Équateur

Un projet de l'OIBT a comblé les données lacunaires et puisé dans les savoirs autochtones pour renforcer les efforts de conservation des populations d'acajou menacées en Amazonie

**Gonzalo Rivas Torres¹,
Francisco Prieto²,
Janeth Santana²,
Juan Iglesias³,
et Fidel Quispe³**



Savoirs locaux: Dans la province de Pastaza en Équateur, la recherche sociale est capitale pour améliorer la conservation et la gestion durable de l'acajou à grandes feuilles. Photo: Catalina Campo/projet de recueil d'information de référence sur *S. macrophylla*/USFQ

¹ Université San Francisco de Quito (USFQ) (grivast@usfq.edu.ec; proyectoahuano@gmail.com)

² Programme REDD Early Movers (REM)

³ Ministère de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique (MAATE)

En Équateur, le classement d'espèces sous le statut «En danger critique d'extinction» signifie que, sur la base des meilleures informations dont on dispose, il existe des menaces manifestes et un risque élevé d'extinction à l'avenir. Dans le même temps, cela signale aussi la nécessité d'agir immédiatement. Tel est aujourd'hui le statut de l'acajou à grandes feuilles (*Swietenia macrophylla* King) dans ce pays où, peu présent dans les forêts indigènes, il se régénère en outre difficilement naturellement. Il fait par ailleurs l'objet d'un commerce illégal et non officiel tandis que rares sont les initiatives visant à améliorer sa gestion. Autant de problèmes, qui ne sont pas uniques à l'Équateur, qui ont abouti à l'inscription en 2003 de toutes les populations néotropicales de *S. macrophylla* à l'annexe II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction (CITES).

Fort de ce constat, le Ministère équatorien de l'environnement, de l'eau et de la transition écologique (MAATE), en coopération avec l'Université San Francisco de Quito (USFQ) et l'Institut national de la biodiversité (*Instituto Nacional de Biodiversidad*, l'INABIO), a lancé le projet «Appui à la gestion durable des espèces d'arbres menacées d'extinction inscrites à la CITES», qui a été exécuté de décembre 2021 à mars 2023. Financé par l'OIBT dans le cadre d'une activité de son Programme de travail biennal afin d'aider les pays à appliquer les dispositions de la CITES, ce projet a aussi été une contribution de l'Organisation au récemment achevé Programme de la CITES sur les espèces d'arbres. Le projet avait pour objectif d'obtenir des informations de référence servant à formuler une politique publique de conservation, de planification et de gestion en Équateur, en privilégiant plus particulièrement *S. macrophylla*, localement appelé *ahuano*.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une initiative destinée à améliorer la capacité à gérer les essences inscrites à la CITES, pour contribuer ainsi à la gestion durable de l'*ahuano* en Équateur. Des chercheurs en foresterie et sciences sociales ont, à cette fin, recueilli des informations auprès des communautés autochtones Kichwa de Ceploa et d'Elena Andy, situées dans la province de Pastaza, dans la région amazonienne de l'Équateur.

Suite à l'inscription en 2003 des populations néotropicales de *S. macrophylla* à l'annexe II de la CITES, des mesures ont dû être prises pour assurer que leur commerce international ne menace pas la survie de l'espèce. Cette inscription montre aussi comment des siècles d'intense exploitation pour approvisionner les marchés local et international, conjugué à une gestion inadéquate de l'espèce, ont entraîné un recul radical de ses populations.

Des recherches conduites en Équateur ont permis de déterminer que, compte tenu de la réduction de 83% de leur nombre d'arbres et de la contraction de 47% de leur aire d'occupation en l'espace de 24 ans seulement (MAE, 2014), les populations d'*ahuano* y étaient en danger critique d'extinction.

En réponse, le Gouvernement équatorien, par le truchement du MAATE, en tant qu'Autorité environnementale nationale, a adopté plusieurs mesures administratives et techniques de conservation de l'espèce. En 2007, une interdiction de récolter l'espèce en forêt naturelle a ainsi été instaurée par Accord ministériel pour une durée de deux années. En 2009, cette interdiction a été renouvelée et élargie pour inclure les arbres de régénération naturelle, les arbres relictuels et les individus présents dans d'autres formations. Lorsque cette interdiction a pris fin en 2011, une résolution administrative a été prise en vertu de laquelle, par principe de précaution, les Directions provinciales ont reçu l'ordre de s'abstenir d'approuver tout plan ou permis d'exploitation forestière tant qu'elles ne disposaient pas d'informations suffisantes sur le statut des populations de l'espèce dans le pays. En 2014, le MAATE a mené une étude pilote dans les communautés d'Uyuimi et de Mangalpa, dans la province de Pastaza, à la condition qu'il n'y ait eu aucune perturbation, durant ou après la récolte. La méthodologie suivie sur le terrain a consisté à échantillonner les arbres adultes ≥ 10 cm de diamètre à hauteur de poitrine (dhp)) et à examiner la régénération naturelle de l'espèce.

En 2017, l'interdiction a été réinstaurée par l'Accord ministériel n° 090, prohibant l'exploitation et la récolte de parties et dérivés de cette espèce pour une durée de dix années.

Esquema de ubicación de Espacios Geográficos Teóricos

Escala: 1:45.000

Mapa de ubicación de Espacios Geográficos Teóricos en la zona de Arajuno, Pastaza, Ecuador. El mapa muestra la zona de Arajuno y Pastaza, con la zona de estudio marcada por los números 049, 180 y 182. Se indican las comunidades de Duran, Arajuno, Ubinushino San Pedro, Ubinushino, Santa Bárbara del Pozo, Pumacocha, Santa Elena, Chico Menéndez, Elena Andy y Oja. Se muestran las rutas principales, secundarias y terciarias, así como los cursos de nivel y los cursos de agua. Se incluye una escala de 1:45.000 y una proyección UTM 17 Sur.

Simbología Convencional

Comunidades / Localidades	● Espacio Geográfico
Estación - UOG	● Conglomerado 250x250 metros
Vías	■ Cursos Hídricos
Ruta Primaria	— Río Doble
Ruta Secundaria	— Curvas de Nivel
Ruta Terciaria	— Índice Intermedio

0 105 210 420 840 Kilómetros

Elipsoidal y Datum Horizontal: Sistema Geodésico Mundial WGS84
Proyección Universal Transversal de Mercator UTM 17 Sur

Esquema de ubicación de Espacios Geográficos Teóricos

Fuente:
- Instituto Geográfico Militar (IGM) 1:50.000
- Instituto Nacional de Estadística y Censos (INEC) 1:50.000

Fecha: 9/4/2022 **Programa:** Equipo Técnico USFQ

Escala: Escala gráfica: 1:45.000
Escala de trabajo: 1:0

Componente: Geográfico

Cet Accord prévoit, entre autres, de donner la priorité aux études visant à obtenir des informations permettant de répondre aux besoins nationaux et aux exigences de la CITES, notamment celles se rapportant à la réglementation du commerce international en vertu de laquelle un avis de commerce non préjudiciable est exigé pour pouvoir exporter une espèce inscrite à l'annexe II de la CITES. Il souligne également la nécessité de travailler en étroite collaboration avec les communautés locales des sites où l'espèce est présente afin de favoriser les opportunités de conservation et de gestion durable de leurs ressources naturelles.

Dans ce contexte, et avant de démarrer ses travaux de terrain, l'équipe mettant en œuvre le projet financé par l'OIBT à Pastaza a organisé des réunions avec les communautés et les organisations autochtones de Ceploa et d'Elena Andy. Après leur avoir présenté le projet et ses objectifs, un protocole d'accord a été signé pour permettre aux chercheurs de pénétrer sur leur territoire et d'organiser la formation des villageois qui servent de guides sur le terrain.

Par ailleurs, les travaux de terrain ont permis de déterminer que les populations de cette essence présentaient en nombre d'individus deux pics d'abondance en fonction de la taille des arbres: l'un pour les arbres matures d'un dhp supérieur à 60 cm et d'une hauteur jusqu'à 25 m, et l'autre pour les juvéniles d'une hauteur inférieure à 30 cm. En revanche, on a trouvé une occurrence très faible pour les individus de plus d'1 m de hauteur, mais dont le dhp se situait en deçà de 60 cm.

OIBT Actualités des Forêts Tropicales 32/1 17



Un spécimen vigoureux: Un semencier repéré sur le territoire de la communauté Elena Andy en Équateur. Photo: Walter Palacios/Projet de recueil d'informations de référence sur *S. macrophylla*/USFQ

Étapes ultérieures

Les informations obtenues grâce au projet ont permis de formuler de précieuses préconisations. Compte tenu de la niche écologique occupée par cette espèce dans la province, on a suggéré que le modèle de répartition soit ajusté pour la mise en œuvre des futures études de terrain. Cela aidera à centrer les efforts d'inventorisation des sites où l'essence est présente. En outre, il a été proposé que l'on protège de toute urgence les populations présentes dans les communautés de Mangalpa, d'Uyuimi et, en particulier, de Pitirishca (située dans le sud de la province), où l'on estime se trouver la plus importante concentration de grands arbres (MAE, 2014; Palacios *et al.*, 2023).

Des échantillons botaniques ont également été prélevés sous la coordination de l'USFQ pour analyse génétique en laboratoire. L'analyse de ces informations devrait déboucher sur des outils moléculaires qui viendront compléter les connaissances dont on dispose actuellement et contribueront à la conservation et à la gestion de l'espèce.

Outre l'établissement de la répartition de l'*ahuano*, l'un des objectifs du projet était de comprendre comment les communautés considèrent cette espèce dans l'optique d'accompagner leur rôle dans son usage et sa récolte responsables. Il est ressorti d'une enquête menée auprès des membres de la communauté que la plupart considéraient l'*ahuano* comme une partie intégrante de la forêt, soulignant sa relation avec d'autres éléments de la forêt et ses fonctions. Du point de vue des Kichwa, les relations entre les plantes individuelles au sein de la forêt reflètent la société humaine et ses interactions.

Il ressort également de l'issue de ce sondage que cette essence fait partie intégrante de la mémoire collective des populations et que la connaissance qu'ils en ont provient principalement de leurs ascendants paternels. La transmission, qui se fait des grands-parents/parents aux enfants, intervient dans le cadre d'activités traditionnelles de type construction d'habitations, fabrication de canoës, de meubles ou encore de jattes servant à préparer la chicha, une boisson confectionnée à l'aide de yuca fermenté.

Compte tenu de l'importance de cette espèce pour la culture locale et l'écosystème forestier, rien d'étonnant donc à ce que l'idée d'élaborer un plan d'aménagement prévoyant de récolter l'*ahuano* (y compris en mode durable) a suscité de multiples inquiétudes, y compris au plan économique, car il impliquerait de prélever de grands arbres qui aident à maintenir la fertilité du sol.

Une approche fructueuse

L'approche suivie a engendré des synergies entre les organisations participantes et les communautés, permettant ainsi d'assurer une mise en œuvre efficace des travaux de terrain pendant et après le projet. Cette approche synergique a ensuite été élargie à d'autres projets et processus complémentaires au sein du MAATE et autres organismes d'État, pour encourager le partage des connaissances au niveau interinstitutionnel, mais aussi avec les autres parties prenantes concernées. Ces dernières ont en effet participé aux ateliers qui ont aidé à identifier les potentielles menaces pour l'espèce, les solutions envisageables et des propositions dans le but d'élaborer conjointement un plan national d'action.



Patrimoine familial: Une habitante d'Elena Andy avec une jatte à chicha héritée de sa grand-mère. Photo: Catalina Campo/Projet de recueil d'informations de référence sur *S. macrophylla*/USFQ



Mieux informés: Présentation des résultats aux représentants des communautés de Cepoa et d'Elena Andy en décembre 2022. Photo: Luis Astudillo/
Projet de recueil d'informations de référence sur *S. macrophylla*/USFQ

L'un des acquis majeurs du projet tient au partage et à la présentation des résultats des recherches menées sur le site d'étude. Dans le cadre du processus, les riverains ont été mieux informés des pressions pesant sur l'espèce et des défis que celle-ci rencontre.

Il s'agit là d'un point capital pour parvenir à des décisions prises en coordination avec les communautés, qui alimentera en outre la coordination future avec les institutions gouvernementales et non gouvernementales cherchant à assurer la conservation et la gestion de l'*Ahuano*.

Dans l'ensemble, ce projet représente une étape importante s'agissant de traiter quatre problèmes liés à *S. macrophylla* en Équateur: l'absence d'inventaire forestier national de nature participative; les connaissances limitées sur la répartition et l'écologie de l'espèce; le manque d'organisation et de sensibilisation au sein des acteurs clés dans l'optique de la gestion des espèces d'intérêt commercial; et le besoin d'améliorer les informations sur les ressources forestières. Les résultats obtenus sont venus compléter les informations de référence qui demeurent rares pour cette espèce dans le pays. Les nouvelles informations et méthodologies serviront à de nouvelles initiatives visant à améliorer la gestion et la conservation des essences à bois qui sont importantes pour l'Équateur et la région.

Bibliographie

Ministère de l'environnement (MAE). 2014. Report on the Pilot Study of *Swietenia macrophylla* King (Ahuano/Mahogany) Populations and Regeneration in Pastaza.

Rapport de bourse

Un lauréat d'une bourse de l'OIBT a étudié les services écosystémiques procurés par une mangrove au sud-est du Togo, jugeant leur gestion durable nécessaire

**Madjouliba Komi
Madaaté Kpabeba¹**

¹ École nationale supérieure d'agriculture (ENSA), Université Iba Der Thiam, Thiès, Sénégal; c/o Ministère de l'environnement et des ressources forestières, BP 4825 Lomé, Togo (benitokpa78@gmail.com)



Une ressource menacée: En Afrique de l'Ouest et autres régions, les mangroves, comme celle-ci au Sénégal, sont rasées et dégradées. *Photo: Curioso Photography/Unsplash*

Au Togo, les mangroves sont présentes dans le système lagunaire côtier, le chenal de Gbaga et le cours inférieur du Mono. Situés dans les départements des Lacs et de Vo au sud-est, ces écosystèmes, qui sont soumis à de fortes pressions anthropiques, continuent d'être dégradés. Aujourd'hui, seuls subsistent des fragments de l'écosystème de la mangrove, autrefois étendu, qui couvrent une surface estimée à 112 531 ha (Kudzo *et al.*, 2020). Or, ces mangroves demeurent pour les populations riveraines une source non négligeable de ressources et elles jouent en outre un rôle considérable dans la captation du carbone contenu dans l'atmosphère. Elles contribuent également aux processus qui régulent, protègent et conservent l'environnement, par exemple en assurant aux poissons des frayères. Il est donc important d'évaluer la valeur économique des biens et services écosystémiques qu'elles procurent afin de sensibiliser au besoin de les protéger.

L'étude décrite dans cet article fait partie d'un rapport rédigé dans le cadre d'une bourse de l'OIBT qui m'a été attribuée en novembre 2018 pour suivre un master en gestion des ressources naturelles à l'École nationale supérieure d'agriculture (ENSA) de l'Université de Thiès, au Sénégal. Dans ce rapport sont réunies les informations et données qui pourraient servir à élaborer des propositions de conservation et de gestion durable des mangroves du chenal de Gbaga qui subsistent.

Des études socioéconomiques faisant appel à des questionnaires, des groupes thématiques et des interviews de personnes-ressources, telles que chefs de villages et des zones environnantes, ont été menées auprès de 240 habitants de 21 communautés du site. Les données ainsi recueillies ont été exploitées pour:

- cartographier les chaînes de valeur des produits issus de l'exploitation des pêches, des ressources forestières et des terres agricoles dans le site d'étude;
- estimer la valeur de ces biens et services écosystémiques (en utilisant la méthode des prix de marché);

- évaluer la contribution de ces ressources au bien-être des populations riveraines du site d'étude; et
- évaluer l'intérêt à l'égard de la conservation de la mangrove et la disposition des populations à payer pour cela (en utilisant la méthode d'évaluation contingente).

Constatations

À la question se rapportant aux activités sources de leurs revenus, 51% des répondants ont dit les tirer du secteur de la pêche. Les 49% restants gagnent leur vie dans d'autres secteurs économiques, en particulier l'agriculture, le transport fluvial et l'exploitation du bois et ressources forestières non ligneuses.

Les habitants ont également été sondés au sujet du statut et de l'importance des écosystèmes de mangrove. Il en est ressorti que 75% des répondants se sentaient concernés par la conservation de la mangrove et que 78% étaient conscients de la nécessité de la protéger en raison de ses retombées sur la pêche artisanale locale.

En ce qui concerne les efforts de conservation et de restauration, 49% des répondants ont dit avoir déjà participé au moins une fois au reboisement de la mangrove. Cinquante-six pour cent des sondés ont dit savoir qu'un système de suivi de la mangrove était en place, tandis que 62% connaissaient l'existence d'un comité local de gestion. Dans leur grande majorité (84%), les répondants ont confié avoir une opinion favorable du reboisement destiné à restaurer les mangroves.

Le chiffrage des biens et services socioéconomiques sélectionnés a estimé la valeur annuelle à environ 6,3 milliards CFA (tableau 1). Les ressources agricoles (qui bénéficient des services de régulation et de contribution que procure l'écosystème de mangrove) contribuent pour 70% à la valeur économique totale, suivi des ressources de la pêche, avec 19,5%. Les autres

Tableau 1: Valeur économique estimative totale des biens et services écosystémiques (2020)

Services écosystémiques	Valeur totale (CFAF)	Part (%)
Ressources agricoles	4 430 100 000	70
Ressources de la pêche	1 239 047 125	19,50
Conservation des mangroves	245 550 000	3,85
Transport lacustre et fluvial	190 600 000	3
Ressources fourragères	77 921 280	1,20
Ressources forestières	73 640 000	1,15
Tourisme/loisirs	64 438 800	1
Ressources en eau	19 561 500	0,30
Total	6 340 858 705	100

biens et services représentent des fractions relativement faibles de la valeur totale: la conservation de la mangrove représente 3,9%, le transport lacustre et fluvial 3%, les ressources fourragères 1,2%, les ressources forestières 1,2%, le tourisme 1% et les ressources en eau 0,3%.

Environ 59% des répondants ont déclaré être disposés à payer pour la conservation et la protection des écosystèmes de mangrove, tandis que 47% des répondants qui prélèvent de l'eau à la surface des mangroves pour divers usages se sont dit prêts à payer pour ce service.

Discussion

L'étude a révélé que le secteur de la pêche employait davantage d'habitants (51%) que d'autres secteurs, tels que l'agriculture, le transport fluvial ou la foresterie. Ces résultats sont en accord avec les constatations de Djangbedja *et al.* (2013) pour le lac Togo, suivant lesquelles 59% de la population active tirait ses revenus de la pêche, contre 19% (des femmes uniquement) de la transformation et de la vente de produits de la pêche. D'autres travaux de recherche ont aussi montré que la pêche était l'une des activités prédominantes des populations côtières d'Afrique de l'Ouest (Adite *et al.*, 2013; Aheto *et al.*, 2016; Tela *et al.*, 2019).

Ces résultats montrent comment le développement agricole et la diversification des activités génératrices de revenus sont intervenus au détriment des écosystèmes de mangrove. Or, développer l'aquaculture, et en particulier la pisciculture par exemple, pourrait sensiblement doper les moyens d'existence tout en réduisant la pression sur les ressources en poisson dans l'écosystème de la mangrove. Ce déclin de la pêche dans la mangrove explique pourquoi l'agriculture offre la plus importante valeur ajoutée.

Notre étude a apporté des éléments de preuve supplémentaires sur la manière dont se dégradent les ressources de la pêche. Selon les communautés, plusieurs espèces de poisson ont en effet disparu ou se sont raréfiées dans leurs prises. De récents travaux (Assou *et al.*, 2018) ont rapporté que seulement 40 espèces de poissons avaient été recensées dans les lagons du littoral togolais. En revanche, 139 espèces avaient été antérieurement identifiées dans le système lagunaire (Laë, 1994; Paugy et Bénech, 1989). En outre, les données de la Direction des pêches et de l'agriculture montrent que la production annuelle de poisson a chuté de moitié environ dans le lac Togo entre 2011 et 2019.

Un lauréat d'une bourse de l'OIBT recherche un financement collectif pour des entreprises forestières communautaires en Amazonie



Photo: Felipe Gutierrez

Felipe Gutierrez, lauréat d'une bourse de l'OIBT, est à la recherche d'un financement collectif pour accompagner les efforts de conservation que déploie le Réseau *Terra do Meio* en Amazonie brésilienne. Il travaille avec des entreprises forestières dirigées par des communautés riveraines, des Peuples autochtones et de petits agriculteurs. Ces fonds serviront à aider à :

- réduire la faim chez les communautés urbaines marginalisées vivant dans la périphérie d'Altamira, une ville de l'État du Pará;
- permettre à ces communautés d'investir davantage dans les centres de microfinancement (*cantinas*), qui soutiennent directement les activités des producteurs forestiers;
- acheter du matériel de sécurité d'exploitation pour les producteurs forestiers du Réseau; et
- améliorer les infrastructures de base.

M. Gutierrez, doctorant du Programme des ressources forestières et de la conservation des forêts de l'Université de Floride, explique que ses recherches sur l'innovation sociale, l'entrepreneuriat et l'action collective lui ont été inspirées par la manière dont la collaboration, la créativité et un travail inlassable peuvent transformer les gens et les lieux dans le cadre de solutions de conservation à grande échelle au bénéfice du développement durable dans les forêts tropicales.

«Dans le cadre de mon engagement envers les communautés autochtones et riveraines de *Terra do Meio* – mon étude de cas – nous lançons une campagne de financement collectif en vue de soutenir leur réseau et leurs entreprises forestières communautaires. Il s'agit d'un des réseaux de conservation et de défense les plus en pointe et de grande envergure au Brésil et dans le monde», observe-t-il.

M. Gutierrez et le Réseau *Terra do Meio* organisent cette campagne de financement collectif en coopération avec les principales organisations membres de ce Réseau, telles que l'Association locale et l'Institut socioenvironnemental de la Réserve d'extraction du fleuve Iriri.

Pour en savoir plus sur cette campagne de financement collectif, consulter: <https://gogetfunding.com/terra-do-meio-amazon-rainforest>. On pourra aussi visionner une vidéo présentant le Réseau *Terra do Meio* et certains de ses membres appartenant à des communautés d'Amazonie sur: <https://youtu.be/-jqxjeQnmjk>

Les trois activités économiques majeures des communautés locales, à savoir l'agriculture, la pêche et l'exploitation forestière, sont toutes étroitement liées à la proximité du chenal de Gbaga. Or, l'essor démographique et les activités anthropiques incontrôlées représentent pour les mangroves et les habitats de flore et de faune sauvages des menaces.

Au nombre des pressions d'origine anthropique, on citera les pratiques agricoles inadaptées sur les berges des fleuves au mépris de la réglementation. Les agriculteurs y remplacent la mangrove par des plantations de canne à sucre et de cocotiers, ce qui menace la pérennité des cours d'eau. Les mauvaises pratiques de pêche utilisant des filets non conventionnels ou du poison demeurent répandues dans certaines localités. S'y ajoute l'absence d'un suivi et d'un contrôle efficaces de la conformité des activités de pêche aux normes. La pollution de l'eau, y compris la décharge de déchets, constitue une autre menace.

Conclusion

Mettre en lumière les valeurs écologiques et économiques associées aux écosystèmes de mangrove au Togo peut permettre aux autorités et partenaires au développement de mieux cerner le potentiel socioéconomique de cette zone.

Bien qu'il s'agisse de résultats préliminaires, cette étude montre que les mangroves togolaises recèlent une importance sociale et économique considérable pour les populations riveraines et contribuent remarquablement à leur bien-être, ce en dépit de leur stade actuel de dégradation.

La gestion rationnelle et durable des ressources naturelles exige la reconstitution des mangroves pour maintenir leurs fonctions écologiques qui favorisent la production de biens et services écosystémiques. Il est important que l'agriculture et l'aquaculture de type durable deviennent des leviers économiques majeurs dans cette zone. Ces améliorations contribueront à y réduire sensiblement les pressions anthropiques sur les ressources de la mangrove et à y faciliter la reconstitution des stocks de poisson. Pour assurer la restauration des zones de mangrove dégradées, il conviendrait de poursuivre les campagnes de sensibilisation et de reboisement des mangroves qui sont d'ores et déjà en cours.

Bibliographie

- Adite, A., Imorou Toko, I. & Gbankoto, A. 2013. Fish assemblages in the degraded mangrove ecosystems of the coastal zone, Benin, West Africa: implications for ecosystem restoration and resources conservation. *Journal of Environmental Protection*, 4, 1461–1475.
- Aheto, D.W., Kankam, S., Okyere, I., Mensah, E., Osman, A., Jonah, E.F. & Mensah, C.J. 2016. Community-based mangrove forest management: implications for local livelihoods and coastal resource conservation along the Volta estuary catchment area of Ghana. *Ocean & Coastal Management* 127, 43–54.
- Assou D., Segniagbeto G. H., Lederoun D., Dendi D., Ketoh K. K. G., Laleye P. & Luiselli L. 2018. Diversity patterns and community characteristics of the fish assemblages of a West African lagoon system. *Folia Zoologica*, 67 (3–4): 129–142.
- Djangbedja, M., Boukpepsi, T., Kouya, A. E., Alassane, A. & Kpedenou, K. D. 2013. Contribution à l'évaluation socio-économique des ressources du lac Togo (sud-Togo). *Revue Togolaise des Sciences*, 7(2), 136-149.
- Kudzo, G., Hodabalo, P. & Oyétoundé, D. 2020. *Cartographie des acteurs et des écosystèmes de mangrove du littoral togolais*. Lomé, FAO. Disponible sur: www.fao.org/3/ca8640fr/CA8640FR.pdf
- Laë, R. 1994. Évolution des peuplements (poissons et crustacés) dans une lagune tropicale, le lac Togo, soumise à un régime alternatif de fermeture et d'ouverture du cordon lagunaire. *Aquatic Living Resources*, 7(3), 165-179.
- Paugy D. & Bénech V. 1989. Les poissons d'eau douce des bassins côtiers du Togo (Afrique de l'Ouest). *Revue d'hydrobiologie tropicale*, 22(4): 295-316.
- Teka, O., Houessou, L.G., Djossa, B.A., Bachmann, Y., Oumorou, M. & Sinsin, B. 2019. Mangroves in Benin, West Africa: threats, uses and conservation opportunities. *Environment, Development and Sustainability*, 21, 1153–1169.

Tendances du marché

Pandémie, guerre en Ukraine et crise du coût de la vie ont ébranlé l'économie mondiale, dont le secteur du résidentiel, avec de graves conséquences sur les marchés des produits bois tropicaux

**Préparé par
Mike Adams à l'aide du
Service d'information
sur le marché de l'OIBT
et d'autres sources**

(mis@itto.int)



Un commerce sous pression: Une cargaison de bois produit légalement est vérifiée au port de Takoradi au Ghana avant exportation.
Photo: FAO Forestry

On se souviendra de l'année 2022 comme celle de l'invasion de l'Ukraine par la Russie et du début de la « crise du coût de la vie » résultant de l'inflation, des perturbations de la chaîne d'approvisionnement et de l'incertitude. Confrontée à la hausse des coûts de l'énergie et des taux d'intérêt ainsi qu'aux conséquences persistantes de la pandémie de Covid-19, l'activité économique mondiale a connu durant la seconde moitié de 2022 un ralentissement plus étendu et sensible qu'anticipé. Les perspectives se sont par ailleurs assombries, la croissance de 2023 s'annonçant comme la plus faible depuis 2001¹.

Et l'immobilier résidentiel, qui a une grande influence sur la demande en produits bois tropicaux et leurs importations, n'échappera pas à cette dynamique. À la fin de 2021, l'avenir s'annonçait rose pour le secteur mondial du logement. En effet, dans les 38 pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), il voyait ses prix augmenter au rythme le plus rapide depuis les premières statistiques enregistrées 50 années auparavant. Cette hausse était alimentée par la faiblesse du coût du crédit et des acheteurs disposant d'une épargne accumulée à dépenser. Mais aujourd'hui le tableau est complètement différent. Alors que, aux quatre coins du monde, les propriétaires d'un logement peinent aujourd'hui à rembourser leur emprunt immobilier, les acheteurs prospectifs font face à des prix dans le résidentiel qui augmentent plus rapidement que leurs revenus. Fin 2022, il est devenu clair que les principaux pays importateurs allaient connaître un repli de leur secteur de l'immobilier, qui est prévu se prolonger en 2023.

Nous allons examiner dans les lignes qui suivent les effets de ce développement sur le commerce des produits bois primaires, grumes, sciages et contreplaqués d'origine tropicale. Pour chacun des principaux marchés, nous avons inclus des tableaux comparant le commerce des produits bois tropicaux de 2022 avec celui de 2019, avant la pandémie, et de 2021, avant la guerre en Ukraine.

Chine

La Chine, premier marché mondial des produits bois tropicaux, a enregistré en 2022 l'une de ses pires performances économiques depuis des décennies, empêtrée dans ses confinements répétés en raison de la Covid-19. L'économie chinoise a progressé d'environ 3,6% en 2022, bien moins qu'en 2021 et en deçà de son objectif de 5,5%. En décembre 2022, les restrictions découlant de la pandémie ont toutes été levées et, lors du Forum économique mondial, un haut responsable chinois a projeté que l'économie connaîtrait en 2023 un « renversement significatif ».

Le secteur immobilier chinois, qui fut autrefois un pilier de la croissance, s'est nettement ralenti en 2022, suite aussi à une reprise en main des emprunts excessifs de la part des promoteurs. Malgré les mesures de relance, dont un assouplissement des restrictions sur l'acquisition et la baisse du premier acompte requis, le repli de l'immobilier s'est creusé, avec, potentiellement, de graves implications pour la demande en produits bois tropicaux.

Des importations de grumes en recul

Selon les Douanes chinoises, en 2022, les importations de grumes se sont élevées à 43,70 millions de mètres cubes pour une valeur de 8,53 milliards \$EU, soit un recul de 31% en volume et de 26% en valeur par rapport à l'année précédente. Cette même année, celles de grumes de feuillus ont chuté de 9%, à 12,53 millions de mètres cubes.

Sur l'ensemble des importations de grumes de feuillus, celles de grumes tropicales ont atteint 6,18 millions de mètres cubes pour un chiffre de 1,86 milliard \$EU, une baisse de 8% en volume (tableau 1) et de 10% en valeur comparé à 2021, pour représenter 14% du volume total importé en 2022.

En 2022, les principaux fournisseurs de grumes tropicales de la Chine ont été la Papouasie-Nouvelle-Guinée (PNG) et les îles Salomon, deux pays qui représentent 60% environ du total des importations. Celles en provenance de la PNG ont progressé de 8% tandis que celles originaires des îles Salomon reculaient de 18%. Ses autres fournisseurs en 2022 sont la République du Congo (427 000 mètres cubes, en recul de 21% en année glissante), le Cameroun (424 000 mètres cubes, en baisse de 8%),

¹ www.imf.org/en/Blogs/Articles/2023/01/30/global-economy-to-slow-furtheramid-signs-of-resilience-and-china-re-opening

la Guinée équatoriale (372 000 mètres cubes, en hausse de 56%), le Mozambique (235 000 mètres cubes, 35% de moins) et le Suriname (127 000 mètres cubes, en baisse de 12%).

Les sciages à rebours de la tendance

Durant la première moitié de 2022, la plus récente période pour laquelle l'on dispose de données, les importations chinoises de sciages ont totalisé 13,04 millions de mètres cubes pour une valeur de 3,83 milliards \$EU, un recul de 7% en volume (tableau 1), mais une hausse de 7% en valeur. Les importations de sciages de feuillus ont progressé de 9%, à 4,78 millions de mètres cubes. Les volumes issus des provenances majeures que sont la Thaïlande, la Fédération de Russie, les Philippines et le Gabon ont augmenté de 13%, 20%, 14% et 11% chacun. Sur le total des importations de sciages de feuillus, celles d'origine tropicale ont atteint 3,16 millions de mètres cubes pour une valeur de 954 millions \$EU, soit 10% de plus en volume et 4% en valeur, pour représenter environ 24% du total national.

Tableau 1: Évolution de la part des importations chinoises en 2022 comparée à 2019 et 2021

Catégorie de produit	2022 comparé à 2019	2022 comparé à 2021
Grumes tropicales	-14%	-8%
Sciages tropicaux	0,5%	7%

Source des données: Douanes chinoises

Japon

Le Japon, autre grand marché des produits bois tropicaux, a également été touché par le repli économique mondial, même si l'inflation n'y a pas atteint les sommets constatés dans d'autres économies développées. En raison de la croissance plus faible des exportations, son produit intérieur brut (PIB) a ralenti à 1,1% en 2022 pour atteindre à peine 0,6% de croissance annualisée au dernier trimestre.

Le Japon est un grand importateur de produits d'Asie du Sud-Est, dont meubles et éléments de meubles en bois, charpenterie (moulures, parquets, portes et fenêtres) ainsi que produits de base, grumes, sciages et contreplaqués.

L'affaiblissement du yen face aux principales devises durant la seconde moitié de 2022 a renchéri le coût des importations, dont celui des produits bois.

Sur le marché du résidentiel, l'activité a eu un effet direct sur la consommation de produits bois, de sorte que, vers la fin de 2022 sont apparus des signes d'alerte que le secteur du logement allait prochainement faire face à des vents contraires. Nombre des produits bois employés pour construire des biens résidentiels étant importés, si leur coût augmente, les coûts de construction augmentent aussi. Cet élément, associé à la décision prise par les cinq premières banques japonaises de relever leur taux d'intérêt sur les emprunts immobiliers, va freiner le marché.

Augmentation des grumes issues du marché intérieur

Il y a vingt ans, le Japon était un grand importateur de grumes tropicales, dont il approvisionnait un million de mètres cubes par an, essentiellement depuis la Malaisie et la PNG, certaines des grandes firmes de commerce japonaises ayant des opérations d'exploitation forestière en Asie du Sud-Est. Au cours de ces dernières années, les importations de grumes tropicales ont été en chute constante pour avoisiner en 2022 10 à 15 000 mètres cubes par mois. Cette même année, les grumes d'origine locale ont représenté 80% de la consommation, avec 6,6 millions de mètres cubes.

Stagnation des importations de sciages

Jusqu'à récemment, le Japon importait environ 200 000 mètres cubes de sciages tropicaux par an. Ce chiffre est retombé à environ 150 000 mètres cubes en 2019 pour rester à ce niveau en 2020 et en 2022 (tableau 2). En 2022, plus de 80% de ses sciages tropicaux provenaient de sources asiatiques, essentiellement la Malaisie et l'Indonésie, avec de modestes volumes en provenance de la Thaïlande, des Philippines et du Viet Nam. Des quantités encore plus modestes étaient expédiées au Japon depuis Fidji, la PNG, le Cameroun, le Gabon et le Myanmar.

Augmentation des contreplaqués du Viet Nam

En conséquence de la stagnation du marché japonais des contreplaqués, la fourniture de contreplaqués de feuillus provenant d'Indonésie et de Malaisie, les principales sources du pays, ont reculé ces dernières années alors que la part de contreplaqués de résineux fabriqués au Japon augmentait, pour atteindre 58% de la demande totale en 2022. Les importations ont aussi été remplacées par d'autres produits panneaux de fabrication locale tels que les panneaux de particules étanches, le résultat des investissements considérables opérés dans la transformation de contreplaqués japonais utilisant des essences locales.

Cette réorientation en faveur des contreplaqués d'origine locale s'explique par les prix relativement élevés des contreplaqués issus de fournisseurs du Sud-Est asiatique et par leur offre réduite, le risque lié aux fluctuations du taux de change affectant le coût des contreplaqués importés et la promotion par le gouvernement de l'emploi de bois d'origine locale.

En 2022, les importations de contreplaqués se situaient juste en dessous de 2 millions de mètres cubes, dont 75% du total provenaient d'Indonésie et de Malaisie. Ces dernières années, les fournisseurs vietnamiens ont gagné des parts de marché pour, en 2022, représenter environ 12,5% de l'ensemble des arrivées. Les fournisseurs chinois ont régulièrement approvisionné un peu moins de 10% des importations japonaises annuelles de contreplaqués au cours de la décennie passée.

Les taux de change ont eu un effet majeur sur les importations de contreplaqués tropicaux, l'écart de prix entre les contreplaqués tropicaux d'importation et les contreplaqués de résineux d'origine locale pesant sur la demande.

Tableau 2: Évolution de la part des importations japonaises en 2022 comparée à 2019 et 2021

Catégorie de produit importé	2022 comparé à 2019	2022 comparé à 2021
Contreplaqués tropicaux	2%	4%
Sciages tropicaux	-21%	-3%
Grumes tropicales	-60%	180%

Source des données: Ministère japonais des finances

Union européenne

Ralentissement de la croissance des importations de bois tropicaux

Au cours des dix premiers mois de 2022, l'UE27 (les 27 États membres de l'Union européenne moins le Royaume-Uni) a importé 1,68 million de tonnes de bois et produits meubles en bois tropicaux pour une valeur totale de 3,79 milliards \$EU, soit 15% et 24% de plus chacun qu'au cours de la même période l'année précédente. Toutefois, les importations ralentissent depuis la mi-2022 et les perspectives économiques dans l'UE se sont nettement dégradées au dernier trimestre de l'année.

Des importations de sciages tropicaux en hausse de 24%

Après les deux années moroses de la pandémie mondiale, les importations de sciages tropicaux dans l'UE27 ont regagné du terrain au cours des dix premiers mois de l'année dernière. Les importations, de 869 000 mètres cubes entre janvier et octobre de l'année dernière, ont été supérieures de 24% et de 34% respectivement, comparé à la même période en 2021 et en 2020 (tableau 3).

Les importations de sciages ont augmenté au cours de la période de dix mois l'année dernière en provenance des principaux fournisseurs tropicaux de l'UE27, dont Cameroun, Brésil, Gabon, Malaisie, République du Congo et Ghana. En revanche, les importations dans l'UE27 de moulures/platelages se sont montrées ternes de janvier à octobre 2022: avec 156 000 tonnes, elles étaient seulement de un pour cent supérieures comparé à la même période en 2021.

Des importations de grumes en hausse de 14%

Entre janvier et octobre 2022, l'UE27 a importé 98 100 mètres cubes de grumes tropicales, 14% de plus qu'à la même période en 2021 (tableau 3). Ses importations de grumes ont augmenté depuis trois des principaux pays fournisseurs africains: République du Congo, République centrafricaine et République démocratique du Congo. Toutefois, celles en provenance du Cameroun et du Libéria ont reculé.

Progression sensible des importations de placages d'Afrique

Entre janvier et octobre 2022, l'UE27 a importé 298 300 mètres cubes de placages tropicaux, soit 22% de plus qu'à la même période en 2021 (tableau 3). Celles originaires du Gabon, de loin le principal fournisseur de l'UE27, ont augmenté de 16%. Les importations depuis la Côte d'Ivoire, le Cameroun et la Guinée équatoriale ont, elles aussi, sensiblement progressé.

Des importations de contreplaqués en hausse de 39%

Entre janvier et octobre 2022, les importations de contreplaqués tropicaux dans l'UE27 ont augmenté de 39% par rapport à la même période en 2021 (tableau 3). Celles provenant d'Indonésie ont affiché une hausse de 17% comparé à la même période en 2021. Toutefois, ce sont les importations depuis le Gabon et le Viet Nam qui ont enregistré les progressions les plus marquées. Elles ont aussi augmenté en provenance du Maroc, du Brésil et de l'Inde. Ces avancées ont compensé le recul de 28% des importations opérées par la Chine.

États-Unis d'Amérique

Des importations de feuillus vigoureuses en 2022 mais sur une tendance baissière

Si les importations américaines de feuillus tropicaux et produits dérivés ont enregistré une hausse notable en 2022, les chiffres du troisième trimestre de l'année accusant un recul sont venus tempérer cet optimisme. Les chiffres des importations étaient tous en hausse en 2022, les gains engrangés durant l'année précédente allant de 6% pour les contreplaqués de feuillus et les meubles en bois à 57% pour les placages de feuillus tropicaux (tableau 4). Cela dit, les importations de sciages de feuillus, contreplaqués de feuillus, moulures, panneaux de parquets assemblés et meubles en bois d'origine tropicale ont tous terminé l'année à la baisse pour chacun des trois derniers mois de l'année ou au-delà.

Tableau 3: Évolution de la part des importations de l'UE27 en 2022 comparée à 2019 et 2021

Catégorie de produit d'importation	2022 comparé à 2019	2022 comparé à 2021
Contreplaqués tropicaux	8%	39%
Sciages tropicaux	8%	24%
Placages tropicaux	14%	22%
Grumes tropicales	22%	14%

Source des données: Analyse de données d'Eurostat par l'OIBT

Les importations de contreplaqués de feuillus au plus bas depuis dix ans

Après avoir plongé de 20% en novembre, les importations américaines de contreplaqués de feuillus ont décroché de 31% supplémentaires en décembre pour atteindre leur plus bas niveau depuis février 2012. Les 152 707 mètres cubes importés ont tous été nettement en deçà de la moitié du volume importé en décembre de l'année précédente. En raison de ce repli, les importations de contreplaqués de feuillus ont au total dépassé en 2022 celles de 2021 de 6% seulement après avoir été nettement au-delà pour la majeure partie de l'année.

Les importations de sciages terminent à la baisse en 2022

Les importations de sciages de feuillus tropicaux ont terminé 2022 à leur plus bas niveau de l'année en décembre, les volumes chutant pour le troisième mois consécutif. Les 17 929 mètres cubes importés en décembre étaient en recul de 3% à partir de novembre. Du fait que le Département américain de l'agriculture a remanié ses catégories de sciages de feuillus tropicaux en 2021, puis de nouveau au début de 2022, il est hasardeux de comparer les chiffres de 2022 à ceux des années précédentes. Néanmoins, les totaux de l'année étaient nettement en hausse pour la plupart des essences et depuis la plupart des pays de transaction.

Les importations de placages ont augmenté de 57% en 2022

En 2022, les importations américaines de placages de feuillus tropicaux ont progressé de 57% en année glissante, celles en provenance de la quasi-totalité des principaux partenaires commerciaux augmentant de plus de 25% (tableau 4). Les importations depuis l'Italie qui, à elles seules, représentent près d'un tiers de l'ensemble des importations de placages, ont augmenté de 27% en 2022, tandis que celles du second plus grand partenaire commercial, l'Inde, ont progressé de 63%. Les importations originaires du Cameroun ont triplé en 2022 et celles depuis le Ghana ont plus que doublé.

Tableau 4: Évolution de la part des importations des États-Unis en 2022 comparée à 2019 et 2021

Catégorie de produit d'importation	2022 comparé à 2019	2022 comparé à 2021
Contreplaqués tropicaux	60%	6%
Sciages tropicaux	14%	180%
Placages tropicaux	3%	57%

Source des données: Bureau du recensement des États-Unis, Statistiques du commerce extérieur

Quoi de neuf sous les tropiques?

Les racines des plantes alimentent les communautés d'organismes des sols tropicaux

Les chercheurs ont éclairé d'un jour nouveau l'importance des racines des plantes pour la vie souterraine, en particulier en milieu tropical, selon un rapport de *Science Daily*. En effet, dans un seul hectare de terre s'affairent des millions de petites créatures, dont vers de terre, collemboles, mites, insectes et autres arthropodes qui sont cruciaux pour la décomposition et la santé des sols. On a longtemps pensé que la litière de feuilles était la ressource première de ces animaux, mais les recherches conduites par l'Université de Göttingen en Allemagne apportent les premières preuves que, sous les tropiques, les ressources issues des racines des végétaux alimentent les communautés d'organismes.

Pour en savoir plus: www.sciencedaily.com/releases/2023/03/230307174312.htm

Le secteur des bois tropicaux se contracte en janvier

En janvier, la production de bois tropicaux et les opérations connexes ont chuté au Brésil, au Congo, en Indonésie, au Gabon, en Malaisie et au Mexique tandis que la fabrication à base de bois a reculé en Chine, selon le numéro de janvier du *GTI Report* (rapport de l'Indice mondial du bois). Au nombre des facteurs à l'origine de cette performance en deçà de la moyenne enregistrée en janvier figurent la météo défavorable, la faiblesse de la demande, la baisse de productivité due aux vacances du Nouvel An chinois et la hausse des coûts. Les autres difficultés sont l'entrée en vigueur au Congo de l'interdiction des exportations de grumes, un déraillement du Transgabonais, des inventaires de produits qui s'accumulent, des prix inférieurs aux coûts de production et les longs délais de règlement. Le *GTI Report*, publié chaque mois, est une réalisation de la Plateforme du GTI qui est développée au titre du cadre de coopération et de collaboration entre l'OIBT et l'Institut de promotion du commerce et de l'investissement de Macao. Ses travaux sont mis en œuvre par le Secrétariat de l'initiative relative aux chaînes d'approvisionnement mondiales vertes (GGSC).

Pour en savoir plus (et consulter les derniers numéros): www.itto.int/fr/news/2023/02/17/tropical_timber_sector_shrinks_again_in_january_latest_gti_report/

Au Brésil, la faune de retour dans la forêt Atlantique grâce à la restauration

Les spécialistes disent que, au terme de siècles de déforestation agressive, le morcellement et la détérioration de la forêt Atlantique au Brésil sont pires qu'en Amazonie, rapporte *Mongabay*. Toutefois, la restauration peut compléter la conservation de la forêt primaire en reconnectant les fragments de la forêt originelle et en y ramenant la biodiversité disparue. Selon cet article, un groupe à but non lucratif protégeant 12 000 ha de forêt Atlantique dans le bassin du Guapiaçu qui a planté 750 000 arbres sur deux décennies a été le témoin du retour de centaines d'oiseaux et de la réintroduction du tapir des plaines (*Tapirus terrestris*) jusqu'à Rio de Janeiro pour la première fois depuis un siècle.

Pour en savoir plus: <https://news.mongabay.com/2023/03/restorationturns-pastures-into-wildlife-haven-in-brazils-atlantic-forest/>

La déforestation menace les précipitations dans toutes les régions tropicales

La déforestation à grande échelle, de l'Amazonie aux forêts d'Afrique et d'Asie du Sud-Est, menace de réduire les précipitations dans l'ensemble des tropiques, rapporte la chaîne de radio Radio France Internationale (RFI), citant à l'appui de nouveaux travaux de recherche. Une étude publiée dans la revue *Nature* a exploité des observations satellites enregistrées au cours des dernières décennies pour corroborer les projections des modèles informatiques du changement climatique indiquant que les précipitations diminueraient dans les régions tropicales sous l'effet de la progression de la déforestation. Selon cet article, le bassin du Congo, où l'on projette une rapide déforestation dans les années à venir, pourrait ainsi connaître une chute de 10% de sa pluviosité d'ici la fin du siècle.

Pour en savoir plus: www.rfi.fr/en/international/20230302-tropicaldeforestation-significantly-reduces-rainfall-study-finds

Clarification

Dans cette rubrique de TFU 31-3/4, nous avons omis de mentionner les espèces d'arbres tropicaux nouvellement inscrites à l'annexe II de la CITES lors de la 19^e Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (COP19 à la CITES). Lors de cette COP19, qui a eu lieu en novembre dernier, les Parties ont en effet ajouté à l'annexe II plus de 150 espèces d'arbres dans le but d'assurer que leur commerce ne soit pas préjudiciable à leur pérennité en milieu naturel. Y figurent l'ensemble des genres ipé (*Handroanthus*, *Roseodendron* et *Tabebuia* spp.) et cumaru (*Dipteryx* spp.) d'Amérique du Sud ainsi que trois genres africains (*Alzelia*, *Khaya* et *Pterocarpus* spp.). Les ébènes Malagasy (*Diospyros* spp.) et le bois du Brésil (*Paubrasilia echinata*), qui sont mentionnés dans ce numéro, ont été inscrits à l'annexe II de la CITES lors de COP antérieures. Les discussions sur ces essences à la COP19 ont été axées sur l'application des dispositions relatives à leur inscription qui sont en vigueur. Conformément à la période normalisée de 90 jours après l'adoption d'une proposition d'inscription, les nouvelles inscriptions des espèces africaines sont d'ores et déjà en vigueur; les inscriptions des espèces sud-américaines entreront quant à elles en vigueur à la fin de 2024 suite à l'approbation, lors de la COP19, d'un appel des principaux États de leur aire de répartition à bénéficier d'une période plus longue pour préparer leur mise en œuvre.

XXVI^e Congrès mondial de l'IUFRO: Appel à soumettre des résumés de présentations en lien avec la séance consacrée au teck

La date limite de soumission des résumés de présentations en lien avec la séance «Renforcer la gestion des forêts de teck dans l'optique de chaînes d'approvisionnement en bois de teck durables et du commerce associé», qui va se tenir dans le cadre de l'édition 2024 du Congrès mondial de l'IUFRO est le **2 juin 2023**. Cette séance est organisée par le TEAKNET, le Groupe de travail de l'IUFRO sur le bois de teck et l'OIBT. Les résumés pour cette séance doivent être soumis via le site Web du Congrès: <https://iufro2024.com/call-for-congress-abstracts>

L'édition 2024 du Congrès mondial de l'IUFRO se tiendra du 23 au 29 juin 2024 à Stockholm (Suède).

Parutions récentes



Tuiwawa, S.H. 2022. *A Mangrove Management Guideline: Community-based Management Guideline for Mangrove Rehabilitation and Restoration in Fiji*. Ministry of Forestry, Suva, Fidji.

Disponible en anglais sur: www.itto.int/fr/files/itto_project_db_input/3081/Technical/A%20Mangrove%20Management%20Guideline-08-12-22.pdf?v=1672295894

La «Ligne directrice sur la gestion communautaire pour la reconstitution et la restauration des mangroves de Fidji» a été préparée sur la base

d'activités menées dans le cadre d'un projet de l'OIBT qui a aidé le gouvernement de Fidji et les communautés du delta de la Rewa à restaurer les mangroves et les zones humides et à améliorer la gestion de leurs ressources naturelles. Elle décrit comment autonomiser les communautés locales en les informant sur la valeur des mangroves et les menaces qui pèsent sur elles, ce en identifiant les facteurs de leur dégradation et en donnant un aperçu de leurs techniques de régénération.



European Investment Bank 2022. *Forests at the heart of sustainable development. Investing in forests to meet biodiversity and climate goals*. Banque européenne d'investissement (BEI), Luxembourg.

ISBN: 978-92-861-5403-4 (PDF/EN)
Disponible en anglais sur: www.eib.org/en/publications/20220173-forests-at-the-heart-of-sustainable-development

Les forêts, la foresterie et les industries forestières se réorientent vers une bioéconomie durable basée

sur les forêts. Le New Deal écologique européen comprend la Stratégie pour les forêts de l'UE à l'horizon 2030. Celle-ci, associée à la Stratégie de l'UE en matière de biodiversité à l'horizon 2030, façonne le cadre de politique du secteur forestier en ligne avec le Programme de développement durable des Nations Unies à l'horizon 2030. Cet ouvrage donne un aperçu de la durabilité dans le secteur forestier. Il énumère les avantages pour la société, décrit le cadre réglementaire et examine les défis que rencontrent les entreprises et investisseurs opérant dans ce secteur. Il examine enfin le rôle des banques publiques pour aider à développer le secteur.



ITTO/IMM 2022. *VPA partner country timber trade and market perceptions update No. 3/2022*. OIBT, Yokohama, Japon, et Independent Market Monitor, Bruxelles.

Disponible en anglais sur: www.itto.int/fr/other_technical_reports/

Ce rapport du Mécanisme de surveillance indépendante du marché (SIM) FLEGT fait le point sur le commerce du bois et des produits dérivés entre l'Union européenne et les pays des accords de partenariat volontaire (APV) durant la première moitié de 2022, en s'intéressant plus

particulièrement à l'Indonésie. Il présente par ailleurs ses perspectives pour le reste de 2022 ainsi que les résultats du sondage SIM 2022 sur le commerce de l'Union européenne et de la consultation SIM des acteurs organisée au Ghana.

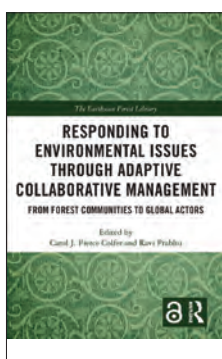
Le Mécanisme SIM est un projet pluriannuel exécuté par l'OIBT et financé par l'Union européenne destiné à accompagner la mise en œuvre des APV bilatéraux entre l'Union européenne et des pays fournisseurs de bois. Il s'agit du troisième rapport modulaire du SIM paru en 2022.



FAO et UNECE. 2023 *Forecast of the Committee on Forests and the Forest Industry: Forest Products Production and Trade 2022-2023*. Geneva Timber and Forest Discussion Paper 94. Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Genève.

ISBN: 978-92-1-002388-7
Disponible en anglais sur: <https://unece.org/info/Forests/pub/375680>

Cet ouvrage, qui sert de résumé statistique en appui à la 80^e session du Comité des forêts et de l'industrie forestière de la FAO, contient des chiffres et projections détaillés sur les marchés actuels et futurs des produits forestiers. La production de produits forestiers et les projections du commerce pour 2022 et 2023 y figurent sous forme de tableaux. Les données proviennent des éléments soumis par les États membres de la région couverte par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (Europe, Europe de l'Est, Caucase, Asie centrale et Amérique du Nord). Les tableaux présentés couvrent les bois ronds (grumes, pâte de bois et bois de chauffage), sciages (conifères et non-conifères), les panneaux dérivés du bois (contreplaqués, panneaux de particules, OSB et panneaux de fibres), pâte à papier, papier et granulés de bois.



Pierce Colfer, C.J. & Prabhu, R., eds. 2023. *Responding to Environmental Issues through Adaptive Collaborative Management: From Forest Communities to Global Actors*. Routledge, Abingdon, R.-U. et New York, États-Unis.

ISBN: 978-1-003-32593-2
Disponible en anglais sur: <https://doi.org/10.4324/9781003325932>

Axé sur la gestion et la gouvernance des forêts, cet ouvrage examine deux décennies d'expérience en matière de gestion collaborative adaptative (ACM), dont il évalue les usages et les

améliorations qui sont nécessaires pour répondre aux problématiques environnementales du globe. Les auteurs argumentent que, pour répondre aux défis environnementaux actuels, il est d'importance critique d'engager et d'autonomiser les populations locales, ce qui doit être renforcé en reliant et en élargissant à plus grande échelle cette administration aux décisionnaires et acteurs globaux et nationaux. Il est possible d'y parvenir en ayant recours à l'approche participative de l'ACM, caractérisée par des efforts conscients de la part des acteurs de communiquer, collaborer, négocier et explorer les opportunités d'apprendre collectivement des retombées de leur action. Les études de cas présentées reflètent des décennies d'expérience de travail avec des communautés forestières sur trois îles indonésiennes et dans quatre pays d'Afrique.



GGSC et ITTO 2023. *Global Timber Index: GTI monthly report. No. 1/2023*.

Disponible en anglais sur: www.itto.int/fr/gti

Le *GTI Report* est un rapport mensuel sur la production de bois tropicaux et ses opérations. L'Indice mondial du bois (GTI) vise à faciliter l'échange d'informations et de données sur le commerce du bois et à favoriser la collaboration entre ses acteurs au sein d'un environnement commercial stable, transparent et prévisible.

Il fait partie de la Plateforme du GTI qui réunit, vérifie, traite, analyse et publie des données sur

le bois issues de sept pays pilotes – Brésil, Congo, Indonésie, Gabon, Malaisie, Mexique et Chine – au moyen d'un modèle mathématique. Cette Plateforme est développée au titre du cadre de coopération et de collaboration entre l'OIBT et l'Institut de promotion du commerce et de l'investissement de Macao, qui finance l'activité. Ses travaux sont mis en œuvre par le Secrétariat de l'initiative relative aux chaînes d'approvisionnement mondiales vertes (GGSC). Environ 160 entreprises et sociétés participent à cette phase initiale de la Plateforme du GTI.

Pour en savoir plus sur le GTI, voir la rubrique *Quoi de neuf sous les tropiques?* dans ce numéro et consulter: www.itto.int/fr/news/2023/02/17/tropical_timber_sector_shrinks_again_in_january_latest_gti_report/

Nécrologies

L'OIBT endeuillée par la disparition de MM. John Leigh et Hiras Sidabutar, anciens membres de son personnel

M. Leigh est décédé le 12 février 2023 dans sa ville natale de Lima, au Pérou, à l'âge de 69 ans. Il avait rejoint le Secrétariat de l'OIBT en 1992 et avait occupé à partir de 1995 le poste de Responsable de la Conservation jusqu'à son départ à la retraite en 2016.

Les responsabilités de M. Leigh consistaient notamment à veiller à ce que les préoccupations en matière de conservation soient dûment prises en compte dans la mise en œuvre des projets de l'OIBT et à assurer leur suivi ainsi qu'à encourager l'emploi des lignes directrices de l'OIBT relatives à la conservation et à la gestion durable des forêts tropicales.

M. Leigh a été nommé Directeur exécutif du Service national de la foresterie et de la faune du Pérou (SERFOR) en 2016, poste qu'il a occupé jusqu'en 2019 ; il a aussi assumé la présidence du Conseil international des bois tropicaux en 2019. Au moment de sa soudaine disparition, M. Leigh était Président du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets de l'OIBT et membre du Conseil d'administration du Réseau Asie-Pacifique pour la gestion durable et la réhabilitation des forêts. Il était titulaire d'une maîtrise de foresterie de l'Université de Toronto.

John était un membre très apprécié de la famille de l'OIBT, un personnage hors du commun animé d'une passion pour la vie, d'un immense amour pour sa famille et ses amis, d'un merveilleux sens de l'humour et d'un engagement de toute une vie au service de la foresterie durable. Il était bien connu dans les milieux internationaux, en particulier dans la région Amérique latine-Caraïbes. Il sera très regretté, non seulement dans les réunions officielles auxquelles il a tant contribué, mais aussi lors des rencontres hors travail auxquelles sa participation était tout aussi réputée.

M. Sidabutar est décédé le mardi 21 février 2023 à Jakarta, en Indonésie, à l'âge de 77 ans. Il fut un précieux membre du Secrétariat de l'OIBT de 2003 à 2007 et a également assumé de nombreuses fonctions pour l'Organisation et, plus généralement, au service de la foresterie durable.

M. Sidabutar a consacré sa carrière à faire progresser l'adoption de la gestion durable des forêts dans le monde tropical et à générer des opportunités économiques pour les populations tributaires des forêts. En qualité de Responsable des projets en Asie-Pacifique au sein de l'OIBT, ses responsabilités consistaient notamment à effectuer le suivi des ressources forestières tropicales et des activités se rapportant à leur développement durable ; évaluer les propositions de projets soumises par des pays membres ; effectuer le suivi des projets en cours d'exécution ; évaluer les projets achevés et leurs retombées ; et apporter aux pays membres des conseils en matière de reboisement et de gestion de leurs forêts.

M. Sidabutar était un forestier très estimé qui, après avoir quitté l'OIBT pour partir à la retraite, a continué d'être très sollicité pour mettre ses compétences et son expérience à profit à divers titres. Il était notamment membre du Comité consultatif du Fonds commun pour les produits de base ; Coordinateur du projet de l'OIBT «Favoriser la conservation de la biodiversité du Parc national de Betung Kerihun comme écosystème transfrontière entre l'Indonésie et le Sarawak» ; et conseiller à la gestion d'un autre projet de l'OIBT destiné à promouvoir l'énergie bois renouvelable dans le Sumatra du Nord. Il a également servi plusieurs mandats auprès du Panel d'experts chargé de l'évaluation technique des propositions de projets et d'avant-projets de l'OIBT. Il était titulaire d'un doctorat de l'Université de Washington et d'une maîtrise en ressources forestière de l'Université d'Idaho.

Animé d'une personnalité chaleureuse, Hiras était très aimé des communautés au sein desquelles il travaillait, ainsi que de ses collègues. Doté d'une très belle voix et d'une passion pour le karaoké, rien ne lui faisait plus plaisir que de chanter avec ses amis. Il va beaucoup manquer à ses amis du Secrétariat de l'OIBT et à la fraternité forestière au sens large.



John Leigh. Photo: R. Carrillo/OIBT



Hiras Sidabutar. Photo: Direction générale de la protection des forêts et de la conservation de la nature, Ministère indonésien de la foresterie

Réunions de l'OIBT

13-17 novembre 2023

59^e session du Conseil international des bois tropicaux et sessions associées des Comités
Pattaya (Thaïlande)

Le Conseil international des bois tropicaux est l'organe directeur de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT). Il se réunit une fois par an afin de discuter de questions très diverses ayant pour but de promouvoir la gestion durable des forêts tropicales et le commerce des bois tropicaux produits selon des pratiques durables. Les sessions du Conseil sont ouvertes aux délégués officiels et aux observateurs accrédités.
Info.: www.itto.int/fr/events

Autres réunions

8-12 mai 2023

18^e session du Forum des Nations Unies sur les forêts
New York (États-Unis d'Amérique)
Info.: www.un.org/esa/forests/forum/index.html

Manifestation de l'OIBT en marge du FNUF18

10 mai 2023
(13h15-14h30, EST)
«Enrichir la biodiversité dans les paysages de production tropicaux par la gestion durable des forêts»
Salle de conférence 8
Info.: www.itto.int/fr/events/

15-19 mai 2023

Salon LIGNA: «Tirer davantage du bois»
Hanovre (Allemagne)
Info.: www.ligna.de/en

16-19 mai 2023

8^e Conférence internationale sur les feux de végétation
Porto (Portugal)
Info.: www.wildfire2023.pt/

4-8 juin 2023

Conférence de la Division 5 de l'IUFRO: La malle au trésor des forêts offre des avantages à tous
Cairns (Australie)
Info.: www.iufro-div5-2023.com/

24-27 août 2023

7^e Foire forestière internationale de Lucerne 2023
Lucerne (Suisse)
Info.: www.forstmesse.com/de/fuer-besucher

18-20 septembre 2023

Conférence IUFRO 1.05 & 1.09: «La sylviculture d'âge inégal — Éclairages sur l'adaptation de la forêt à l'ère du changement planétaire»
Brno (République tchèque)
Info.: <https://iufro2023.ldf.mendelu.cz/>

19-20 septembre 2023

Sommet sur les ODD 2023
New York (États-Unis d'Amérique)
Info.: www.un.org/en/conferences/SDGSummit2023

2-6 octobre 2023

30^e session de la Commission forestière Asie-Pacifique: «Des forêts durables pour un avenir viable»
Sydney (Australie)
Info.: <https://www.fao.org/events/detaill/APFC-30/en>

15-18 octobre 2023

Conférence de l'ANZIF 2023: «S'ouvrir à notre patrimoine naturel: Art, science et techniques de gestion des forêts au service de toutes les valeurs»
Gold Coast (Australie)
Info.: www.forestryconference.com.au/

16-20 octobre 2023

2^e Forum mondial sur les forêts urbaines: «Des villes plus vertes, plus saines et plus heureuses pour tous»
Washington (États-Unis d'Amérique)
Info.: www.worldforumonurbanforests.org/Info.: https://cfc2021.ubc.ca

17-19 octobre 2023

Conférence de l'IUFRO Amérique latine: Gestion durable des paysages — Rôle des forêts, de la foresterie, de l'agroforesterie et de l'agriculture
Curitiba (Brésil)
Info.: <https://eventos.galoa.com.br/iufro-2023/page/2479-inicio>

25-28 octobre 2023

Congrès de la Société savante des forestiers américains: «La foresterie, c'est dans nos gènes»
Sacramento (États-Unis d'Amérique)
Info.: www.eforester.org/Safconvention2023

